

JOURNAL HISTORIQUE

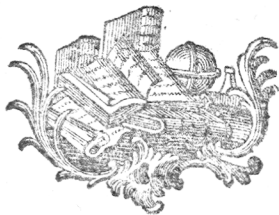
ET

LITTÉRAIRE.

15. JANVIER 1794.

•

*Nec te ut miretur turba, laboras,
Contentus paucis leſſoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIE, Imprimeur-
Libraire, sur le Vr-tof.

Et ſe trouve à L E G E,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis-ſte. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET
LITTÉRAIRE.

15. Janvier 1794.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Système de la nature de Charles de Linné.
Classe première du regne animal, con-
tenant les quadrupèdes vivipares &
les cétacées. Traduction françoise par
M. Vanderstegen de Putte, ancien éche-
vin de la ville de Bruxelles. D'après
la 13me. édition latine, mise au jour
augmentée & corrigée par J. F. Gmelin.
Se vend à Bruxelles, chez Lemaire. 1793.
 1 vol. in-8vo. de 314 pag.

LE mot de *système* se prend ici dans le
 sens propre; non pas pour hypothèse ou
 opinion propre à expliquer tel phénomène,
 mais pour arrangement, disposition, classifi-

cation. Le célèbre Linné a distribué les êtres vivans en six classes : *les animaux à mammelles, les oiseaux, les amphibies, les poissons, les insectes, les vers.* Ce volume présente le tableau très-varié & très-intéressant de la première classe, à la tête de laquelle est placé » l'homme doué de sagesse, le plus » parfait ouvrage de la création, & son dernier & principal objet, portant en lui des » indices étonnans de la Divinité, habite la » surface de la terre. Il juge du mécanisme de » la nature, il est capable d'en admirer la » beauté, & doit au Créateur son juste tribut » d'adoration. En rétrogradant de génération » en génération, il faut qu'il s'arrête à un premier auteur ; en avançant de même dans » l'ordre successif des productions, il aperçoit la nature qui en suit les loix, il est » invité à cette double contemplation par la » beauté, l'arrangement, le lien, la cause » finale, l'utilité des corps naturels. Ici la » Toute Puissance anoblit le minéral par l'existence des végétaux, les végétaux par celle » des animaux, & ceux-ci enfin par l'existence » de l'homme, pour qu'il réfléchisse vers la » Majesté suprême les rayons de sagesse qu'elle » fait briller de toutes parts. Ainsi l'univers » entier est rempli de la gloire divine, lorsqu'au moyen de l'homme toutes les œuvres créées rendent hommage au Dieu de l'univers. Tiré par sa main vivifiante, d'un » vil limon, l'homme a pour but de sa création de contempler son auteur ; c'est un

„ hôte reconnoissant, logé ici-bas pour cé-
 „ lébrer à jamais l'Etre des êtres. — Cette
 „ contemplation de la nature est un commen-
 „ cement de la volupté céleste ; l'esprit qui *Delectasti*
 „ s'y livre, se promène dans un séjour de lu- *me, Do-*
 „ miere & passe la vie comme dans un ciel *mine, in*
 „ terrestre. C'est sur-tout alors que l'homme *facturâ*
 „ comprend de quel amour, de quelles actions *tuâ & in*
 „ de graces, il est redevable à la Divinité ; c'est *operibus*
 „ pour cette fin qu'il existe, & l'étude de la *manuum*
 „ nature est un chemin sûr & facile qui mene *tuarum*
 „ à l'admiration de Dieu. „ *exultabo*
tecum.

On reconnoit dans ce langage le religieux *Psal. 91.*

physicien d'Upsal auteur de la *Nemesis divina*,
 & qui fit mettre sur la porte de son cabinet :

Innocui vivite, numen adest. On fait que ses

observations le ramenerent constamment à

l'auteur de la nature ; & si quelquefois il a

adopté des idées hasardées, comme celle de

la diminution graduée de la mer*, il s'est pres-

que toujours tenu en garde contre l'effor d'une

imagination inquiète & hypothétique. Conti-

nuons à l'entendre. „ Sortant comme d'un pro-

„ fond sommeil, je leve les yeux, ils s'ouvrent

„ & mes sens sont frappés d'étonnement à l'af-

„ pect de l'immensité du Dieu éternel, infini,

„ tout-puissant qui m'environne ; par-tout, je

„ vois ses traces empreintes dans les choses

„ qu'il a créées ; par-tout, jusques dans les ob-

„ jets les plus petits & presque nuls, quelle

„ sagesse ! quelle puissance ! quelle inconceva-

„ ble perfection ! J'observe les animaux por-

„ tés sur le végétaux, les végétaux sur le regne

„ minéral, celui-ci sur le globe, qui roule

* Dans
 son orai-
 son *De*
incremen-
tis telluris
habitabi-
lis. Leyde
 1744.
 in-8vo.

„ en sa marche invariable autour du soleil,
 „ dont il reçoit la vie. Je vois enfin ce soleil
 „ lui-même tourner à l'entour d'un axe avec
 „ les autres astres; & l'incompréhensible amas
 „ d'étoiles suspendu dans le vuide, dans l'es-
 „ pace sans bornes, soutenu par la volonté
 „ seule du premier Moteur, de l'Etre des
 „ êtres, la Cause des causes, le Conservateur,
 „ le Souverain de l'univers, le Seigneur &
 „ l'Artisan de l'édifice du monde. Voulez-vous
 „ le nommer le Destin (a), vous le pouvez,
 „ c'est de lui que tout dépend. Voulez-vous
 „ le nommer la Nature, vous le pouvez en-
 „ core, il est l'auteur & pere de toutes cho-
 „ ses (b). Voulez-vous le désigner par le nom

(a) Jusques-là tout est bien, mais proposer de
 donner à Dieu le nom de *destin*, cela paroît un
 peu étrange. Quoi le nom de *fatum*? S. Augustin
 diroit : *Si cor tuum non esset fatuum, non crederes
 fatum*. Ce que c'est que de vouloir montrer de
 l'esprit en parlant de Dieu!... Quel Dieu que celui
 auquel on adresseroit la priere d'Horace :

Te semper anteit sæva necessitas,

Clavos trabales & cuneos manu

Gestans ahena, nec severus

Uncus abest liquidumque plumbum.

(b) Par-là même on ne peut pas l'appeller *na-
 ture*. Jamais l'auteur ne peut porter le nom de son
 ouvrage. Plus bas il est dit : *La nature est la loi
 immuable de Dieu, par laquelle chaque chose est ce
 qu'elle est, & agit comme elle doit agir*. Comment
 donc Dieu peut-il être la nature?... J'ai de la peine
 à croire que le physicien Suédois ait si pénible-
 ment cherché à faire de l'esprit. Ces tours de force
 appartiendroient-ils à M. Gmelin, éditeur, am-
 plificateur, ou bien au traducteur?

„ de Providence , c'est encore lui dont l'intelligence préside à l'univers.... Il est seul
 „ Dieu , éternel , immense , non créé , ni engendré ; sans lui , rien ne seroit , sa puissance
 „ a tout formé ; il se dérobe à nos yeux
 „ éblouis , mais il se manifeste à la pensée ,
 „ & caché à nos sens dans son impénétrable
 „ retraite , ce n'est qu'à l'esprit qu'il se découvre. „

L'image de la terre est aussi bien destinée qu'elle est propre à confondre les philosophes créateurs , qui dès qu'ils ont un grand globe , croient avoir un monde , une terre habitable ; sans songer qu'un vaste corps rond n'a encore rien de ce qu'il faut pour cela , sinon peut-être la figure. „ La terre est un globe entouré
 „ & comme voilé par une atmosphère d'éléments , portant à sa surface le prodigieux
 „ assemblage des objets naturels que nous nous étudions à connoître. Ce globe est divisé
 „ en terre & eau , sa partie la plus basse est
 „ couverte par cet élément liquide , où il forme les mers , qui se rétrécissent insensiblement ;
 „ tandis qu'il abandonne peu-à-peu la partie
 „ plus élevée & la change en continent sec
 „ & habitable. Les vapeurs des eaux rassemblées par les vents en nuages , l'arrosent ,
 „ & de suite les hautes montagnes , couvertes
 „ d'une neige éternelle , produisent les sources
 „ qui , se rassemblant en fleuves intarissables , ajoutent en leur cours le boire à
 „ l'aliment terrestre pour la nourriture &c. „
 Voilà bien des choses que l'idée d'un corps

Voyez les
Observ.
philos. sur
les Systé-
mes. n. 95.
 Vers de
 l'Anti-
 Lucrece ,
ibid.

sphérique, opaque ou lumineux, ne renferme pas nécessairement.

Les quatre élémens dont les chimistes modernes ont essayé de faire des composés, & même de produire l'un par l'autre, sont encore très-simples & invariables pour Linné; & je crois que sa physique à cet égard survivra à celle qui en ce moment semble prévaloir. Les qualités disparates qu'il leur attribue, suffisent pour persuader que dans aucun cas, l'un puisse prendre la nature de l'autre, que l'air ne peut devenir feu, ni l'eau air, ni réciproquement. Voici comme il les caractérise.

Le feu lumineux,	rejaillissant,	chaud,	volatil,	vivifiant.
L'air transparent,	élastique,	sec,	assuant,	productif.
L'eau diaphane,	fluide,	humide,	filtrante,	conceptive.
La terre opaque,	fixe,	froide,	tranquille,	stérile.

Les seules qualités que l'auteur donne ici à l'air & à l'eau, suffisent pour montrer la fausseté du système qui en fait un seul élément. L'air est la plus compressible & la plus élastique de toutes les substances connues; la plus sèche & qui opere rapidement la dessiccation. L'eau est tout le contraire de tout cela; elle est la moins compressible & la moins élastique de toutes les substances connues; elle est l'humidité même, tout ce qui est humide est son ouvrage. De plus, l'air est constamment rempli d'eau; nous le voyons, nous le sentons dans les brouillards, & lorsque sur les hauteurs du globe nous entrons dans les nues: l'air cesse-t-il par-là d'être air, & aussi distingué de l'eau que le contenant l'est du contenu? Comment donc le judicieux M. de Luc a-t-il pu croire que l'eau devenoit air, & que par une nouvelle transmutation, aussi

superflue que contraire à la nature, il redevenoit eau (a)? Pour cela il s'imagine que dans les sublimes régions de l'air, l'eau est réduite à une ficcité si parfaite qu'elle n'est plus que de l'air, mais qu'en suite elle s'humecte derechef & devient de la pluie. Eh que n'a-t-il vu ce que j'ai observé plusieurs fois : des gazons, des tas d'herbes auxquels on avoit mis le feu, produire sous mes yeux des nuages & des pluies : il se feroit convaincu qu'il n'est pas nécessaire de se transporter sur les pics des Alpes pour étudier les élémens. (b)

(a) Il est remarquable que c'est précisément M. de Luc, qui a le mieux anéanti la grande preuve des transmutateurs de l'eau, en démontrant que la mer ne diminueoit pas. Voyez le Journ. du 15 Juin 1786, p. 241; & l'art. VENISE dans le *Dict. Géog.* Mais il prétend sauver cette inconséquence en assurant que l'eau devenue air redevient eau. Quel faiseur de système fut jamais embarrassé à tout faire & défaire pour obtenir ses conclusions?

(b) J'ai été surpris de voir l'académie de Berlin s'occuper de cette hypothèse, tout-à-fait invraisemblable, dans son *Programme* du 26 Sept. 1793. Il est vrai du reste qu'elle n'y a pas grande confiance, qu'elle en parle d'une manière qui n'en donne pas aux autres, & propose les questions suivantes. 1°. *Les observations de M. de Luc, & les fondemens sur lesquels il appuie sa théorie, sont-ils suffisans pour rejeter le système de la solution?* 2°. *Comment, en admettant l'opinion de M. de Luc, peut-on déduire des principes physiques la transformation des vapeurs en air, de façon, qu'il en résulte des nuages & de la pluie?* Puisqu'il est de fait, de la vue & de l'expérience des hommes instruits & ob-

En parcourant rapidement cette nomenclature des êtres vivans, j'ai vu çà & là quelques passages qui m'ont paru peu exacts, même faux, & que j'ai de la peine à croire être de Linné. Par exemple (p. 32.), „ *l'homme sauvage est muet, hérissé de poils, il marche à quatre pieds* „. Cela ne s'accorde pas avec ce qui est dit de l'homme p. 36 : *Il diffère des autres animaux par son corps droit & nud*. Il est reconnu qu'il n'y a pas de race d'hommes sauvages; que la nature ne comporte pas cet état; que ceux qu'on a trouvés dans les bois & les endroits déserts, comme la fille de Châlons & quelques autres, ont été abandonnés dans un âge tendre par des peres dénaturés ou malheureux, ou par divers accidens (a). Ce qu'on ajoute ici du *jeune homme*

servateurs, que les nuages & les pluies se forment souvent sous nos yeux, bien certainement sans que l'eau ait été réduite en un état de *siccité entière*; tout ce que l'on pourroit dire pour expliquer les *nuages & la pluie* dans le sentiment contraire, n'en seroit pas moins démenti par le fait. —

On peut voir la pureté & l'indestruibilité de l'eau établie par voie d'autorité, de raison & d'expérience par le célèbre Macquer, *Dict. de Chimie*, art. EAU. — *Dict. des Fossiles* par Bertrand, art. TERREAU. — *Exam. des Epoques*. n. 97. — Vues diverses sur le feu, l'eau, la terre, l'air, & les transmutations que leur attribuent les chimistes modernes, 1 Déc. 1785, p. 481, 506. — 15 Juin 1787, p. 237 & suiv., & tous les Journ. cités *ibid.*

Hist. Natur.
tome 7,
p. 31.

(a) „ L'homme, dit Buffon, en tout état & dans toutes les situations, & sous tous les climats,

ours de Lithuanie, du *jeune homme loup de Hesse*, n'est fondé que sur des descriptions romanesques ou plutôt sur la figure sous laquelle on a cru appercevoir ces pauvres individus entre les arbres & les broussailles. La fille de Châlons fut regardée comme un animal sylvestre jusqu'au milieu du village où on la prit; quoiqu'elle ne fût pas hérissée de poils, mais bien couverte en quelque sorte de sa chevelure; elle marchoit droit, & on n'a pas tardé à voir ce qu'elle étoit, par la maniere & la facilité dont elle a reçu l'instruction, par la vie sage & chrétienne qu'elle a menée *. En 1718, on trouva aux environs de Zwoll un homme sauvage, qu'on prit aussi d'abord pour quelque étrange animal, & qui cependant se trouva être le fils d'une femme d'Anvers qui l'avoit perdu en 1702; la mere comblée de joie le reconnut, & bientôt le fils fut un loyal Brabançon comme ses compatriotes & tout aussi intelligent, si on met de côté 16 ans d'instruction qu'il avoit perdus.

(P. 33.). „ *L'homme défiguré par la rigueur du climat ou par l'art.* HOMO

„ tend également à la société. C'est un effet conf-
 „ tant d'une cause nécessaire „ ——— Voltaire a
 rendu hommage à la même vérité. „ Parmi tant de
 „ nations, si différentes de nous & si différentes
 „ entre elles, on n'a jamais trouvé d'hommes iso-
 „ lés, solitaires, errant à l'aventure à la maniere
 „ des animaux. Il faut que la nature humaine ne
 „ comporte point cet état „ ——— Autres considé-
 rations, *Catéch. Philos.* n. 153, 154.

„ MONSTROSUS „. Nulle part on ne trouve une espece d'hommes monstrueux à raison du climat ni à raison de toute autre cause naturelle. Il est même le seul être qui soit en quelque forte indépendant du climat. „ Dans l'espece humaine, dit Buffon, l'influence du climat ne se marque que par des variétés assez légères, parce que cette espece est une, & qu'elle est très-distinctement séparée de toutes les autres especes. L'homme blanc en Europe, noir en Afrique & rouge en Amérique, n'est que le même homme teint de la couleur du climat : comme il est fait pour regner sur le monde entier, le monde entier est son domaine ; il semble que la nature se soit prêtée à toutes ses situations „. Après cela l'on trouvera que la preuve du *homo monstrosus*, qui consiste dans les Hottentots n'ayant qu'un testicule, est fort ridicule ; d'autant que cette unité est un conte dont se moquent les voyageurs qui n'aiment point à écrire des peaux-d'âne.

Viennent ensuite les „ *Patagons grands & paresseux* „. Si la paresse rendoit l'homme *monstrosus*, il ne seroit pas nécessaire d'en chercher des modeles chez les Patagons, qui ne sont pas plus *grands* que les Européens, & dont la taille gigantesque est aujourd'hui reconnue pour être absolument fabuleuse.*

* *Dict. Géog. art.* „ *Les MACROCÉPHALES*, à tête coniforme, que : les Chinois „. Je n'ai jamais entendu dire que la figure des têtes Chinoises alloit jusqu'à la *monstruosité*. Leur conicité quelle qu'elle soit, n'est pas bien saillante. La petite.

tesse des pieds féminins seroit plutôt monstrueuse, mais elle est de commande.

„ *Les PLAGIOCÉPHALES, à tête comprimée antérieurement : les Canadiens* „
Je doute très-fort que les têtes des Canadiens soient ainsi comprimées ; mais bien celles des Aguas & de quelques autres hordes Américaines qui par de cruels moyens produisent cette figure, qu'ils trouvent belle, sur le corps tendre des enfans. Du reste, toutes ces empreintes de mode, de goût, d'usages ridicules & barbares *, ne font rien à l'espèce, ni à la forme naturelle de l'homme, & par conséquent ne doivent pas avoir place dans le *Systema nature*.

(P. 36.). „ *L'homme differe des autres animaux par son cerveau plus grand que dans aucun* „. Cette assertion est d'une fausseté palpable. Il est avéré, selon M. de Buffon, que *le cerveau du singe est absolument de la même forme & de la même proportion que celui de l'homme* (a). Il est également reconnu que le cerveau d'un veau est proportionnellement beaucoup plus grand que celui de l'homme ; quelques cétacées (sur-tout le cachalot) & le phoque, comme l'observe en-

(a) C'est même par-là que le célèbre naturaliste prouve que le singe n'est qu'une brute ; puisqu'ayant le cerveau de l'homme, il ne raisonne pas. La même observation, & plus encore celle qui regarde les veaux, les cachalots, les phoques &c, réfute l'opinion de ceux qui font consister l'avantage de l'homme sur les animaux dans la grandeur de son cerveau.

core M. de Buffon, font exactement dans le même cas.

Histoire abrégée des Elections, telles qu'elles se sont faites depuis l'établissement de l'Eglise catholique, apostolique & Romaine. Par l'abbé Piers, de Rumenghen. A Bruxelles, chez Le Charlier. 1791. In-8vo. de 34 pag.

LES Richéristes qui voudroient démagogiser l'Eglise catholique, ont toujours parlé de ces élections comme d'un excellent moyen d'anarchie ecclésiastique; mais ces élections, telles qu'ils les conçoivent, n'ont jamais existé; & telles qu'elles ont été dans la réalité, elles ne servent en rien à leur système; & enfin dans toutes les formes & modes possibles, elles sont dépendantes des loix & des usages de l'Eglise qui dans tous les tems exerce sur cet objet-là, comme sur tous les autres, l'autorité qu'elle a reçue du Ciel. C'est le vrai & irréfutable résultat de cette *Histoire*, dont l'auteur avantageusement connu *, a réussi à détruire par le fondement plus d'un genre d'erreurs.

* 15 Oct.
1793, p.
264.

Un autre ouvrage du même, que j'ai sous les yeux, est *L'Anti-Constitution Française*, 1792, in-12, qui mérite également l'attention du public. A la vérité je n'aime pas ce début aulique : *Princes toujours grands, toujours*

augustes. Oh non. Je dirai presque : *Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi*. Mais je ne saurois disconvenir qu'il y a des points de vue supérieurement saisis. Tel est celui qui regarde l'autorité royale ou républicaine, de quelque forme, mixte ou pure, qu'elle soit. J'ai déjà eu l'occasion d'observer qu'en isolant & distinguant les monarchies des autres formes de gouvernement, on répandoit dans la discussion de cette matière des doutes & des ténèbres qui contrarioient nécessairement un résultat satisfaisant *. Ce pou-
 voir immédiat que l'on faisoit venir du Ciel en faveur des rois, condamnoit les républi-
 ques & les monarchies mixtes, & embrouilloit philosophiquement & religieusement la théorie de l'administration publique. M. l'abbé Piers s'est appliqué à développer l'espèce d'équivoque qui dans cette matière a fait illusion à tant de personnes. Si tel pays est une monarchie, une aristocratie, une démocratie, un mélange de tout cela en portion égale ou inégale, cela ne vient pas immédiatement de Dieu, mais directement & immédiatement ou de la volonté formelle & délibérante des hommes, ou des événemens divers & des circonstances qui ont amené ce genre de gouvernement à l'exclusion des autres. Mais ce gouvernement une fois déterminé, celui qui exerce l'autorité, l'exerce au nom de Dieu de qui il l'a reçue, conformément & selon les règles établies dans le gouvernement adopté.

L'auteur cite à ce sujet un passage de Suarez, où cette matière reçoit tout le jour dont

elle est susceptible. „ Aucune société ne peut
 „ être sans autorité & puissance gouvernante. Les
 „ hommes ne peuvent rien contre cette éter-
 „ nelle maxime de politique. Dès qu'ils sont
 „ en société, ce qui est l'effet inévitable de leur
 „ nature même, il leur faut un gouvernement
 „ quelconque, ils peuvent en poser le mode,
 „ mais non la puissance „. On voit encore ici
 que la philosophie arabe, que nous traitons
 si lestement, a des moyens d'exprimer d'une ma-
 nière tranchante & laconique des choses qu'un
 long verbiage ne fait qu'embrouiller. C'est ain-
 si que, p. 24, il est dit, d'après un savant car-
 dinal : *Ita ut homines quasi disponant ma-*
teriam, & efficiant subjectum capax hujus
potestatis : Deus autem quasi tribuat for-
mam, dando hanc potestatem.

Cajetan.
 Opusc.
 Tom. I.
 Tract. 2.

Le conseil des renards & les poules émigrées.

CETTE fable paroîtra ne pas être suffisam-
 ment revêtue du voile de l'apologue : on
 croit y lire l'histoire du tems d'une manière
 si évidente, qu'on perd de vue que c'est une
 fable qui en couvre les détails. Mais ce dé-
 faut appartient peut-être moins à l'auteur qu'à
 la nature des événemens; car il y a des épo-
 ques fatales où le tableau des crimes & des
 malheurs est exactement & littéralement tel
 que l'on pourroit essayer de le rendre par les
 traits allégoriques de la fable.

Les animaux épris du nom d'égalité,
 Renonçant pour jamais à l'état monarchique,
 Résolurent

Résolurent un jour de vivre en liberté.
 Pour se soustraire donc au pouvoir despotique,
 On abolit d'abord le nom de royauté;
 Puis par les factieux le roi fut massacré.
 Enfin pour interdire à son antique race
 Tout espoir de monter sur le trône à sa place,
 On proscrivit encor toute sa parenté.
 Personne par la loi n'étant plus arrêté,
 Tigre, loup, sanglier, léopard & panthere
 S'abandonnant alors à sa férocité,
 A son ennemi fit la guerre.
 Les renards à l'envi vivant en vrais larrons,
 Donnerent librement carrière à leur audace,
 Et suivant sans remords leurs appétits gloutons,
 Firent, dit-on, si bonne chasse,
 Qu'en peu de tems dans le pays,
 Poules, poulets & coqs en furent déconfits.
 Quelques poules pourtant, & même des plus grasses,
 De se tirer de leurs griffes rapaces
 Vintrent à bout, je ne fais trop comment.
 Soit adresse, soit aventure,
 Par terre, ou sur le liquide élément,
 Mainte Hélené trouva voiture.
 Peut-être aussi, comme autrefois,
 Maint Paris réduit aux arbois,
 Sur son dos chargeant la fienne,
 L'emporta-t-il en région lointaine.
 Quoi qu'il en soit, renards n'avoient plus de gibier,
 Partant plus de quoi se gorger.
 La faim devint pressante, & la disette extrême;
 Tellement que plus d'un mourut dans son terrier.
 Pour remédier donc aux rigueurs d'un carême,
 Dont aucun des galans ne put s'accommoder,
 On tint conseil sur le commun danger.
 D'abord un inconnu, moraliste sévère,
 Depuis long-tems habitant d'un désert,
 Par conséquent orateur peu disert,
 Se mit à reprocher d'un ton atrabilaire
 A nos seigneurs renards leur fureur sanguinaire.

Tome I. G

Mais bientôt un des chefs, surnommé Mirabeau
 Pour ses emportemens & sa voix de taureau,
 Enlevant la parole au censeur téméraire,
 S'élança à la tribune, & l'oblige à se taire.
 Citoyens, leur dit-il, à quoi bon vous distraire
 De l'objet qu'on doit seul fixer en ce moment ?
 L'état est affamé, le péril est pressant ;
 Il faut donc qu'avant tout l'on décrète l'urgence.

Il dit : & dans cette séance, quel exploit

On nomma par voix de scrutin, par bandes
 Président, secrétaire, archiviste, écrivain :

D'un comité de surveillance, &c.

On établit la permanence.

Bref, après bien des *si*, bien des *non*, bien des *mais*
 Suivis de maints autres décrets,

Tous fruits d'une mûre prudence,

On arrêta de plus, & ce jusqu'à la paix,

Qu'excepté le conseil, la nation en masse,

Chez les peuples voisins iroit porter la chasse ;

Que pour que la disette ou de viande ou de pain

N'eût point échouer l'entreprise en bon train,

Femmes, enfans, vieillards ne vivoient que d'her-

bage

Et de ce qu'on pourroit attraper de fromage.

Enfin on termina par un long supplément,

Où s'occupant des poules émigrées,

On leur promit, pour hâter leurs rentrées,

Protection contre la dent,

Contre la griffe tout autant.

Mais en revanche aussi, contre les réfractaires,

On fit les loix les plus sévères :

Quiconque refusoit d'obéir au décret,

Devoit, s'il étoit pris au-delà des frontières,

Etre sur l'échafaud étranglé court & net.

Qu'arriva-t-il de-là?... Que les poules rentrent?...
 Au contraire, plus loin chacune se sauva,

Et le peu qui restoit, comme il put, déserta.

Pour les persécuteurs les choses empirèrent,

Si bien que de dépit l'un l'autre ils se mangèrent.

Ainsi vont les gouvernemens,

Sitôt que la justice à la force fait place :
 Les scélérats alors s'en faisant les tyrans,
 Reglent leurs droits sur leur audace :
 Le premier qui pâtit, c'est toujours l'innocent,
 Mais les méchans enfin trouvent leur châtiment.

Kerklyke Biblioteck &c. *Bibliothèque ecclésiastique, particulièrement à l'usage des Catholiques des Pays-Bas.* 1792-1793.

QUAND je vis le *Prospectus* de cette *Bibliothèque* qui devoit paroître en forme de Journal, & qui s'annonçoit par un éloge brillant des prétendues *Lettres du grand Ganganelli*, j'en conçus une opinion défavantageuse dont je crus devoir faire part à mes lecteurs *. Je ne comprenois pas que la supposition de ces Lettres étant aujourd'hui généralement reconnue ; que les Chrétiens instruits ayant exprimé leur indignation au sujet de la grossière imposture du barbouilleur Caraccioli ; que les erreurs philosophiques de plus d'un genre dont ces Lettres fourmillent, ayant été mises au grand jour par des gens non prévenus, tels que les R. P. Richard, Dominicain, le savant abbé Bonnaud, (grand-vicaire de Lyon, un des martyrs du 2 Décembre 1792) &c ; je ne comprenois pas, dis-je, comment on pouvoit débiter par-là dans une entreprise qu'on annonçoit comme inspirée par le zèle de la vérité & de la Religion. L'ouvrage n'ayant pas pris dans les provinces des Belges catholiques, j'ai cru qu'il n'existoit pas. Mais j'apprends qu'il circule en Hollande, & que les auteurs pour avoir ignoré ce que des enfans savent très-bien, & n'avoir

* 15 Sept.
 1792, p.
 162. —
 1 Octob.
 p. 241.

répondu par quelques injures, n'en sont pas moins d'honnêtes gens. Je m'en réjouis de bon cœur, très-disposé à leur rendre justice en toute occasion. En effet, quoique leur *Profectus* présente des choses inexplicables, ils protestent très-naïvement de n'y avoir pas entendu malice; & ce qui paroît étonnant, c'est que le nom de *grand* n'est point donné à Ganganelli, à raison de l'extinction des Jésuites, quoique ce soit le seul événement qui distingue son pontificat, mais précisément à raison de son humilité, quoique d'autres Papes, humbles jusqu'à refuser opiniâtrément la tiare (comme Victor III), & le *pauper & humilis sanctus Franciscus*, n'aient jamais été honorés à ce titre du nom de *grand*. De plus, la destruction des Jésuites entre si peu dans les raisons de cette grandeur, que l'on fait au contraire des vœux bien sincères pour leur rétablissement. *Ex corde optamus ut societas ista præcellens, quæ diverso respectu Ecclesiæ & reipublicæ litterariæ eximiam præstitit utilitatem, tanquàm phoenix e cinere suo renascatur, & dies primæ suæ puritatis denuò exhibeat.* Tel est le souhait de ces messieurs.

Je dois avouer que me voilà bien loin de compte, & que nos *Bibliothécaires* sont réellement de bonne composition, malgré l'humeur qui parfois s'empare de leur plume, un savoir tant soit peu disproportionnel à l'entreprise, & un excès de confiance dans les livres qu'ils annoncent. Le dernier article mérite de leur part une attention tout-à-fait particulière, parce que contre leur intention l'erreur & la

corruption se répandroient parmi des gens qu'ils travaillent à instruire & à rendre meilleurs. C'est ainsi que (t. 5^e.) ils font de l'ouvrage d'un certain Langhans un éloge qui va jusqu'à dire *totum opus itaque meretur ab animarum curatoribus legi* &c. Cependant dans cet ouvrage, qui contient de bonnes choses touchant les effets des vices & des crimes sur la santé (a), il y a des passages où les préjugés du protestantisme ont égaré l'auteur en tout ce qu'il lui prend envie de dire des Catholiques, sur-tout à l'égard des Religieux & Religieuses. Dans les notes du traducteur Hollandois, c'est bien pis encore : la lubricité joue quelquefois un rôle commun avec le mensonge ; or c'est de cette traduction & édition que parlent nos *Bibliothécaires*. On diroit à lire cet ouvrage, que toutes les Religieuses, faute d'exercice & de travail suffisant (b), sont dans le cas de mourir subite-

(a) Tissot avoit traité la même matière tant dans ses *Avis aux gens de lettres*, que dans son *Onanisme* & autres ouvrages, d'une manière plus sage, plus judicieuse, & plus expérimentale : & c'est sans doute cette supériorité qui a excité la bile & la jalousie de Langhans contre le célèbre médecin ; comme nous l'avons observé en rendant compte de la dissertation de son détracteur, 15 Août 1774, p. 206. Si je n'ai pas relevé alors ses préventions contre les Catholiques, c'est que dans un Protestant je les ai considérées comme inhérentes à l'auteur : mais aussi n'ai-je pas dit que *totum opus* étoit excellent pour la prédication & la direction.

(b) Comme si les femmes du monde, sur-tout du monde d'aujourd'hui, menoient une vie plus ac-

ment, & toujours à la fleur de l'âge; tandis que l'expérience la plus constante démontre le contraire aux yeux de tout l'univers catholique (a). C'est cependant l'*opus* qui *totum* mé-

tive, & respiroient un air plus sain dans l'atmosphère musquée de leur toilette, & les salles méphitiques des spectacles, les coffres de leurs carrosses, les cercles d'une oisive garrulité; qu'une bonne Religieuse, remplissant ses devoirs par des exercices variés, dans une saine & spacieuse maison, une église bien aérée, un beau jardin &c!

(a) J'ai trouvé assez plaisante l'idée d'un honnête homme qui lisant ces sottises de Langhans, résolut de m'envoyer la liste des Religieuses mortes ces dernières années dans deux couvens de sa connoissance, après un jubilé de 50 ans; me faisant observer qu'elles y arrivoient presque toutes à un âge, que dans la généralité elles n'eussent certainement pas atteint dans le monde. Voici la première de ces listes, qui me rappelle l'idée de la vénérable Anne Toschel, abbesse Bénédictine, morte à l'âge de 130 ans.

Diæ. Hist.
art. TOS-
CHEL
(sous pres-
se).

In monasterio S. Agnetis Mofæci (Maseick) monialium ordinis S. Augustini, ab anno 1766 ad annum 1793, obiitæ sequentes jubilarie

Prima facta est jubilaria anno 1766, obiit 1778; adeoque jubilaria

2da.	Jubil.	anno 1767, obiit 1782, adeoque	jubil. 15 ann.
3a.	Jubil.	anno 1769, obiit 1778,	jubil. 9 ann.
4a.	Jubil.	anno 1773, obiit 1774,	jubil. 1 ann.
5a.	Jubil.	anno 1773, obiit 1777,	jubil. 4 ann.
6a.	Jubil.	anno 1778, obiit 1785,	jubil. 7 ann.
7a.	Jubil.	anno 1773, adhuc vivit.	
8a.	Jubil.	anno 1781, obiit 1782,	jubil. 1 ann.
9a.	Jubil.	anno 1781, adhuc vivit.	
10a.	Jubil.	anno 1782, adhuc vivit.	
11a.	Jubil.	anno 1786, obiit 1789,	jubil. 3 ann.
12a.	Jubil.	anno 1786, obiit 1792,	jubil. 6 ann.
13a.	Jubil.	anno 1787, adhuc vivit.	
14a.	Jubil.	anno 1787, obiit 1793,	jubil. 6 ann.

Ab anno autem 1766 ad annum 1793, in illo monasterio nullæ alie quàm 4 obierunt, quarum tres semi-jubilæum celebrarant. Ita testatur Josephus Bollen, superior illius monasterii in literis ad me datis 26 8bris 1793.

rite d'être lu par les curés *pro publicis con-*
cionibus & privatis instructionibus in Sa-
cramento Pœnitentiæ.

On ne peut donc qu'exhorter messieurs les rédacteurs de cette *Bibliothèque* à mesurer leur travail & leur vigilance sur la pureté de leurs intentions. Et comme leurs noms sont inconnus, tandis que les gens de la *petite église*, dans une diatribe publiée contre moi (& à laquelle je continue de devoir une réponse *), en parlent sur le ton de la connoissance (a), il est important que pour rassurer entièrement le public, ils déchirent le voile de l'anonyme. Je dirai en attendant, que je connois quelques personnes qui viennent de se joindre à eux, & qui sont bien réellement des hommes sages & orthodoxes. Comme ils annoncent souvent des livres imprimés en Allemagne, ils doivent s'en défier avec une louable inquiétude, & n'en recommander la lecture indéfiniment, qu'après les avoir lus *en entier* avec toute l'attention convenable; ils doivent lier correspondance avec des écrivains orthodoxes & zélés pour les antiques vérités. (b)

* 1 Nov.
1793, p.
898.

(a) quoique d'ailleurs les combattant; car il s'en faut que leurs principes soient les mêmes, comme je le vois en plus d'un endroit de la *Bibliothèque*, où la secte de S. Médard n'est point épargnée.

(b) Il n'y a pas aujourd'hui de ville en Allemagne, où l'on imprime tant de bons livres qu'à Ausbourg. Si les rédacteurs s'adressent à quelque personne active & complaisante au college de S. Sauveur, de cette ville, j'ai tout lieu de croire qu'ils ne manqueront pas d'ouvrages à annoncer & à faire connoître par de bonnes analyses.

Theses Theologicae de Actibus Humanis &c.
præsiede F. Firmo &c. St.-Trond, chez
Smits, 1793.

J'AI vu dans ces Theses une assertion qui m'a frappé par sa justesse & les bons effets qu'elle peut avoir ; & c'est pourquoi je la remarque ; les Theses n'étant pas d'ailleurs un objet dont je puisse régulièrement faire mention. *Confessario obvios quosque etiam in re gravi confuctudinarios vel recidivos indifferenter absolvendi voluntaria sunt peccata pœnitentium* ; proposition aussi vraie qu'elle est propre à remettre en honneur & vigueur le sacrement de Pénitence , avili par la foiblesse & l'incurie de ses ministres ; elle répond à ces paroles de S. François de Sales dans ses Constitutions Synodales : *Falsæ pœnitentiæ, quibus perit tum pœnitentium tum confessorum infinita multitudo.* *

L'auteur recherche ensuite si ceux qui participent aux péchés d'autrui , en contractent la malice propre & spécifique. Il lui paroît peu juste de dire qu'un homme a commis un adultère , parce qu'il ne l'a pas empêché ; & que son delit est plutôt un manque de zele , de charite, d'amour de la justice , & dans le genre de l'*aceda* , & cela , en raison directe du mal qu'il devoit ou pouvoit empêcher. Quoi qu'il en soit , ces questions plus subtiles que nécessaires , ne changent rien au fond des choses ,

* Voyez dans les Discours sur divers sujets, les homélies qui se trouvent, p. 346 & 366, du 2 tome. — *Dict. Hist.* art. CON-
CINA,
HABERT,
TREUVÉ.

de quelque maniere qu'on les décide, & semblent être du genre de celles dont le sage à dit : *Inveni quodd Deus fecerit hominem rectum, & ipse se infinitis miscuit quæstionibus.* Eccle. 7.



LETTRE d'un Théologien d'Allemagne, professeur dans une abbaye de Bénédictins, à l'auteur du Journal, sur un cas de mariage, le 16 Décembre 1793.

„ Il me paroît que vous ne caractérisez pas
 „ exactement le cas dont vous parlez dans
 „ votre Journal du 15 Nov. 1793, p. 455
 „ & 1 Déc., p. 507. Il semble que ce n'est
 „ pas ici proprement une polygamie, mais une
 „ vraie polyandrie, désordre infiniment plus
 „ grave, & pros crit chez toutes les nations
 „ civilisées. Quoique la polygamie ait été tolé-
 „ rée dans l'ancienne loi, jamais la polyan-
 „ drie n'y a été soufferte. Lorsque Jean-
 „ Baptiste réprimanda Hérode, qui du vivant
 „ de sa femme, fille d'Arétas, avoit épousé
 „ Hérodiade ; il ne lui reprocha pas d'avoir
 „ deux femmes, mais d'avoir pris la femme
 „ de son frere du vivant de celui-là. D'où
 „ il apert, quand la chose ne seroit pas évi-
 „ dente de sa nature, que c'est un délit plus
 „ grave d'épouser la femme d'un autre, que
 „ de prendre une seconde femme du vivant
 „ de la première : cas qui étoit celui du
 „ prince de Hesse, que Luther a si animale-
 „ ment décidé, mais sur laquelle décision les

„ théologiens catholiques renchérissoient étrangement, s'ils alloient approuver la polyandrie dont nous parlons. „

RÉPONSE. En reconnoissant la justesse de cette observation, il n'en faut pas moins reconnoître pour l'humiliation du 18^e. siècle, que depuis plus de 8 ans que cette polyandrie est connue, elle a passé dans l'esprit non-seulement du gros & ignorant public, mais encore dans la tête de quelques prétendus théologiens pour un mariage légitime. Les bons chrétiens, les gens instruits en gémissaient, le silence apparent de Rome étonnoit & scandalisoit. Mais je suis actuellement à même d'affirmer que Rome n'a pas gardé le silence, qu'elle a parlé dans les inviolables principes reçus en cette matière. Que si sa voix ne s'est pas fait entendre au loin, si ce tonnerre de vérité & de pureté qui troubloit autrefois dans leurs jouissances criminelles les plus puissans monarques, n'a pas grondé; c'est que les tems n'ont pas paru propres à tant de vigueur, que la disposition des esprits ne se prête plus à ces grandes & solennelles corrections, que la corruption du siècle en est venue jusqu'à altérer les remèdes qu'on lui oppose, & qu'enfin les malheurs, les souffrances & les dangers qui depuis long-tems affligent le trône du premier Pontife, ont naturellement influé sur le ton & l'éclat de ses jugemens (a). Mais la vérité en elle-même

(a) „ Rome, dit le comte d'Albon, n'est plus occupée qu'à parer les traits qu'on lui lance. Les

n'y a rien perdu. La décision du Pontife sur le prétendu mariage, a été aussi prompte, que lumineuse & parfaitement conforme aux regles chrétiennes; & c'est contre sa volonté, sans doute, que jusqu'ici elle est restée secrète. Voici ce qu'on lit dans un écrit authentique que j'ai sous les yeux. *Jam ex eo tempore quo primum D. W. certorem summum Pontificem fecerat suæ voluntatis contrahendi nuptias cum C. H. protestante, a suo conjugè item lutherano adhuc vivente seperata per decretum consistorii ducalis Sturgardiæ, nullam summus Pontifex interposuit moram, quin ad eundem litteras daret; eique juxta catholicæ Religionis principia declararet, matrimonia etiam protestantium semel validè contracta & consummata nunquam dissolvi posse per qualescumque judices, neque proindè locum*

„ sollicitations la font plier, les menaces l'intimi-
 „ dent & l'effraient. Elle n'entend autour d'elle
 „ que le frémissement des passions les plus vio-
 „ lentes. Au défaut de sujets de mécontentement
 „ on renouvelle d'anciennes querelles, sans d'au-
 „ tre vue que de se procurer le triste avantage de
 „ la jeter dans le trouble. Inutilement elle veut
 „ la paix, on la force à la guerre.... Si elle
 „ parle avec une fermeté qui ne fait pas plier;
 „ si les assauts les plus rudes n'ébranlent pas sa
 „ constance; si sourde aux prières, elle ne se
 „ rend pas plus aux sollicitations, & écoute froi-
 „ dement les menaces, c'est uniquement lorsqu'il
 „ s'agit de toucher à quelque point qui regarde
 „ directement sa doctrine. „

*Discours
sur l'hist.
le gouver.
les usages
&c. &c.*

*C'est le
Porte inferi
non præva-
leant.*

esse dispensationi apostolicæ, cum nullo modo valeat ejus consilium ad exitum legitime perducì. Neque deinceps pro suâ sollicitudine S. P. prætermisit alios etiam interponere qui ab eâ mente ducem, verâ ipsi præ oculis positâ ratione, deducerent. Sed cum nihilominus ratione potior apud eum fuisset animi affectus, S. P. per alias ad eum datas litteras dissimulare ipsi non potuit admirationem doloremque suum, ac ex paterno corde liberam vocem emisit *ALIENAM ILLAM ESSE UXOREM, EAMQUE SIBI HABERE NON LICERE*; quantâque potuit animi contentione, ipsum ab invito illegitimo matrimonio fuit dehortatus.

On voit par la suite du même écrit que l'Allemagne n'a pas manqué de foibles ou d'ignorans théologiens qui ont pris la défense de cette étrange union, & ont osé en quelque sorte menacer le Pontife des suites que pourroit avoir le refus de la sanctionner, *Animadvertentes quæ inde possent mala consequi*. Comme si la vérité, & l'indivisible pureté des dogmes chrétiens pouvoient être mises en balance avec la crainte des *mala* que la perversion des hommes leur oppose (a). Quoi qu'il en soit, le Pape, craignant peut-être l'ignorance ou

(a) Faut-il être surpris si parmi de tels théologiens on a vu naître le fébronianisme & l'emilianisme, si tous les principes de schisme & d'apostasie qui ont détruit l'Eglise de France, ont trouvé chez eux des partisans & des défenseurs?... Quand on songe que les nouvelles écoles de Mayence, de Bonn, de Treves, de Saltzbourg, de Würtz,

la vénalité des hommes à consulter, se réserva à lui-même tout ce qui concernoit cette affaire, sur-tout lorsqu'il vit qu'en abandonnant le moyen, tout-à-fait anti-chrétien, par lequel on avoit d'abord essayé de trouver ici un mariage légitime, on tâchoit d'y parvenir en jettant du doute sur le premier mariage de la Dame. *Causam igitur nec ad ordinarium judicem, nec ad ullam ex congregationibus delegavit, sed sibi ipsi cognoscendam sumpsit.* Il arriva par-là que les subtilités imaginées par tous les genres de passions & d'adulations pour infirmer le premier mariage de M^{lle.} de H. avec le B. de L., se trouverent inutiles, & réprouvées par le S. Pere, jusqu'à la date du 28 Octobre 1788.

J'ignore ce qui est arrivé postérieurement, c'est-à-dire après 4 à 5 ans du prétendu mariage, tems où il étoit encore reconnu nul à Rome sous tous les aspects. Il y a plus. Dans le même écrit que nous copions ici, & dont les rapports finissent précisément le 28 Octobre 1788, il est dit que le Pape a rejeté en dernier lieu un prétexte imaginé après tous les autres, parce que durant tant d'années qu'on a plaidé cette cause, aucun de ses avocats n'y avoit songé, & que par-là même il étoit plus qu'apparent que ce n'étoit qu'un

bourg &c., n'en produisent presque pas d'autres, on prévoit sans effort ce que deviendra en Allemagne la Religion catholique, pour peu que le fans-culotisme y vienne aider une apostasie si bien préparée.

sophisme & un moyen d'impuissance en fait de raison. *Nulla modo S. P. videri poterat, quod nemo ex plurimis illis qui prode laborabant, ullum de tali formulâ verbum fecisset.* On prétendoit que la formule du contrat emportoit la nullité du premier mariage, mais le Pape ayant demandé à la voir, n'a pu l'obtenir; & au défaut de celle-là, s'étant fait exhiber celle qui se trouve dans le rituel luthérien d'Ausbourg, imprimé à Stutgard même, en 1784, dans l'année même du mariage du duc, l'a trouvée exacte & hors du cas de pouvoir servir à un prétexte quelconque de nullité (*planè expertem ejusmodi conditionis reperit*), & en a conclu selon toutes les regles de prudence & de raison, que la formule dont on s'est servi dans ce mariage, n'a pas été plus défectueuse. *Ut proinde credendum ipsi fuerit, pariter formulam in quâ conceptum fuerat comitisse cum barone matrimonium, illâ conditione prorsus caruisse.*

Il n'est donc aucunement croyable qu'après le 28 Octobre 1788, on ait enfin découvert dans une affaire infiniment bien connue depuis des années, discutée par un examen soutenu & profondément éclairé, des moyens de légitimer ce qui jusqu'alors avoit été rejeté comme illégitime. Et l'on ne peut regarder que comme des bruits populaires ce qui a été débité à cet égard. Mais dans tous les cas, si la chose étoit vraie, l'on doit être bien convaincu que la foiblesse de la décision n'est tombée que sur quelques circonstances, qui, si

elles étoient constatées, emporteroient effectivement la nullité du premier contrat matrimonial; mais dont on n'a pas voulu sévèrement discuter la réalité, content de maintenir les principes & d'abandonner à la véracité des rapporteurs des allégations qui, étrangères à la doctrine, ne paroissent que favorables au fait. L'écrit qui nous dirige ici, donne encore quelques lumières à cet égard. *S. P. valde contentus fuisset, si aliquam reperisset viam quâ nonnisi ex catholicis principiis illius matrimonii difficultates expedirentur.*

Conformément à la clause si prescrites veritatenitatur.



Je continue à m'appercevoir que ce qui est vrai en soi-même, reçoit tôt ou tard un accroissement de preuve & de splendeur par l'hommage de l'intelligence humaine; & que lorsqu'on est dans les voies de la droiture, d'une sainte & pure intention pour rechercher la vérité, l'on ne doit, lorsqu'on croit la tenir, pas s'embarasser de ce que pensent les autres hommes sur le même objet, bien persuadé que les autorités les plus décisives se trouveront toujours de ce côté-là. C'est ainsi qu'un officieux théologien vient de me faire remarquer que l'opinion contraire à ce que j'ai dit sur l'efficace de la charité, p. 30 du dern. Journal, est précisément celle qui a été condamnée dans Baius. *Charitas perfecta, & sincera, quæ est ex corde puro, & conscientia bonâ, & fide non fictâ tam in catechumenis quam in pœnitentibus, potest esse sine re-*

missione peccatorum. Prop. 31. — Charitas illa quæ est plenitudo legis, non est semper conjuncta cum remissione peccatorum. Prop. 32. — Homo existens in peccato mortali, sive in reatu æternæ damnationis, potest habere veram charitatem; & charitas etiam perfecta potest consistere cum reatu æternæ damnationis. Prop. 70. — Per contritionem etiam cum charitate perfectâ, & cum voto suscipiendi Sacramentum conjunctam, non remittitur crimen, extra casum necessitatis aut martyrii sine actuali susceptione Sacramenti. Prop. 71.

Sans m'arrêter sur le résultat de ces propositions, & de leur condamnation, je ne puis m'empêcher de faire remarquer dans la dernière ces paroles *extra casum necessitatis*. Voilà Dieu même devenu, selon Bâus, une espèce de casuiste; le cas de nécessité, tel que l'article de la mort, règle son éternelle & immuable justice, tout comme la conduite d'un confesseur relativement à l'absolution ou aux autres fonctions de son ministère. Dans le *cas de nécessité* (il y en a donc aussi pour Dieu) Dieu trouve la charité suffisante pour recevoir le pécheur en grace, mais pas hors de là... Et c'est le fameux Bâus, dont les Jansénistes ont fait un prodige de savoir, de logique, & de théologie, qui parle ainsi!... J'ai vu bien des absurdités dans les casuistes & autres qui ont traité la science de la Religion *immundis manibus*, comme dit un critique, mais je n'en ai vu nulle part de cette force.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (le 26 Novembre). L'impératrice a fait le 17 de ce mois la cérémonie de revêtir M. Whitworth, envoyé-extraordinaire de la cour de Londres, du cordon de l'ordre du Bain, que S. M. B. lui a conféré; & elle lui a fait présent de l'épée, estimée 4 mille roubles, dont elle s'est servie pour cet usage. L'aide-de-camp général Souboff n'est pas encore rétabli de la dangereuse maladie, dont il a été attaqué; & il reste toujours très-foible, quoiqu'entré en convalescence. Le prince de Nassau, amiral au service de Russie & commandant de la flottille des galeres, est de retour ici du long séjour, qu'il a fait près des princes François; & il paroît devoir rester à Pétersbourg.

Le zele ardent & actif que notre cour avoit d'abord montré contre la révolution françoise, l'empressement avec lequel elle est entrée dans la grande coalition dont elle sembloit être l'ame, ont été suivis d'une inaction si complete, d'une indifférence, du moins apparente, si subite & si persévérante, que bien des politiques soupçonnent un mytere de négociation qui tient tout en suspens; qui est

de nature à avoir de grands effets en sens opposés, & qui paroît avoir été terminé de manière à produire des suites fâcheuses à bien des égards *.

* Voyez
le dern.
Journ., p.
52.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 25 Novembre*). La tranquillité regne depuis quelque tems tant à Pera qu'à Galatâ. Les prétendus républicains ont pris en général le parti sage de s'abstenir de paroître avec la cocarde tricolore : ce qui fait plaisir tant à la Porte qu'aux ministres des puissances coalisées, sur-tout à l'ambassadeur de Russie. Les présens que celui-ci a faits au grand-seigneur au nom de l'impératrice, sont d'une grande beauté & d'un grand prix. Il s'agit actuellement d'arranger plusieurs objets qui intéressent beaucoup les deux empires.

Une frégate Française, ayant rencontré dans les isles un vaisseau chargé de marchandises & sous pavillon Russe, s'en est emparée sans coup férir & l'avoit envoyé à Smirne : les circonstances de ce fait sont telles cependant, qu'il semble difficile que ce vaisseau puisse être déclaré de bonne prise. C'est un bâtiment de construction & de propriété Vénitienne, qui au commencement de cette année avoit trafiqué dans la Mer-Noire sous pavillon Russe : le capitaine conservoit encore la patente qui l'y autorisoit, dans la vue probablement de s'en servir quand il auroit été dans le cas de naviguer dans une mer, où les seuls pavillons Russe & Autrichien peuvent paroître ; mais dans l'Archipel il deployoit le pavillon de Ve-

nise, & c'est sous ce pavillon que la *Sybill*e, frégate François de 32 canons l'approcha. Ayant trouvé à bord le pavillon & la patente de Russie, le commandant de la *Sybill*e obligea le capitaine Vénitien de baisser son pavillon, pour hisser celui de Russie; ce qu'il fit pour céder à la force, & après avoir protesté contre la violence, puisqu'il ne pouvoit le déployer que dans la Mer-Noire. Il est vraisemblable que l'ambassadeur de la république se joindra à celui de l'impératrice de Russie pour se plaindre de la violation des lieux soumis à la domination Ottomane, & de la liberté des neutres, contre toutes les promesses que la Porte a faites & réitérées. Comme quelques semaines auparavant S. Exc. M. l'ambassadeur Kutuschow avoit fait remettre à la Porte un mémoire pour se plaindre des secours qu'elle donnoit aux ennemis de tout gouvernement, & qu'il avoit déclaré au surplus qu'elle seroit responsable des pertes que feroient les sujets des puissances coalisées, le ministère Ottoman vient d'envoyer ordre à Smirne pour empêcher la vente de la cargaison & du vaisseau même, jusqu'à ce que l'affaire soit éclaircie, & en attendant il a fait répondre à M. l'ambassadeur, „ que les prétendus secours n'existoient pas; „ que la Porte n'avoit donné ni argent ni munitions aux François, & qu'elle avoit pris „ au contraire toutes les mesures pour que la „ plus exacte neutralité fût observée dans tous „ ses ports & dans les mers de sa domination „. En conséquence de cette réponse, les ministres alliés sont occupés à se procurer des do-

cumens pour constater le cas, qui fait la matière de la présente contestation.

Plusieurs avis venus de l'Archipel font mention d'une vive canonade qu'on avoit entendue à peu de distance de l'isle de Mételin & d'autres endroits ; ce qui a été confirmé ces jours derniers par les capitaines de quelques bâtimens marchands qui ont jetté l'ancre dans le canal, venant de ces parages-là. Comme on n'avoit aucune connoissance d'une escadre Angloise qui croisoit dans les isles, & que d'ailleurs les Anglois auroient sans doute évité de violer le territoire de S. H., on suppose qu'un combat peut avoir eu lieu entre les frégates Françoises mêmes, dont les équipages étoient divisés d'opinions & de principes.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 30 Novembre*) : Il vient d'être conclu une treve entre notre cour & la régence d'Alger, sous la médiation de l'Espagne & de l'Angleterre.

On reçut ici, il y a quelques jours, l'avis, que deux divisions du corps auxiliaire de troupes Portugaises, parti il y a quelques semaines du Tage, après avoir dû s'arrêter quelque tems à Carthagene, avoient débarqué à Rosas. L'on vient d'apprendre que ces deux divisions ont bientôt été suivies du reste du corps ; de sorte que toutes les troupes Portugaises s'y trouvoient réunies le 10 de ce mois. Après s'être rafraîchies encore une huitaine de jours, tout le corps s'est mis en marche, pour aller joindre l'armée Espagnole du

général Ricardos dans les environs de Bolo & de Bellegarde.

E S P A G N E.

MADRID (*le 18 Décembre*). Les nouvelles que nous avons reçues, il y a quelques jours, du Rouffillon, n'étoient rien moins que satisfaisantes. Notre armée s'est trouvée un moment dans une situation critique, vu que les François lui avoient coupé le passage du pont de Boulon, & presque la communication avec Ceret. Mais nous apprenons que le comte de l'Union, avec nos troupes & les troupes Portugaises, a su faire échouer les ennemis dans la surprise qu'ils avoient tentée, & a même repris sur eux la redoute dont ils s'étoient emparés au pont de Boulon, où ils avoient établi trois nouvelles batteries. Il a mis, le 28 du mois dernier, les soi-disant républicains en fuite & leur a pris tout ce qu'ils avoient dans ce poste. On évalue la perte de l'ennemi à 700 hommes tant tués que blessés, 250 prisonniers, & 14 pieces de canon. Ce succès a été suivi de plusieurs autres. Le marquis de Castriльо, avec ses troupes & celles de Valespir, continua le 6 de ce mois de chasser l'ennemi des gorges de Banyuls; il leur prit deux canons, six pierriers, & fit plusieurs prisonniers. Le 7, notre aile gauche fit une fausse attaque sur l'ennemi, dirigée sur leur batterie de l'Hermitage & le camp qu'ils avoient près de-là: on n'avoit en vue que d'attirer l'attention des François de ce côté, tandis qu'on attaqueroit subitement avec vigueur les autres batteries &

le camp situés au-delà de la rivière vers notre aile droite. Tout fut exécuté ponctuellement & avec le plus grand succès, sous les ordres du général Curtin; nos soldats se rendirent maîtres de tout le terrain qu'occupaient les François, de leur camp & de 12 pièces de canon, avec quantité de munitions de guerre & de bouche. L'ennemi perdit beaucoup de monde dans cette occasion, les uns périrent par le fer de nos soldats, & les autres furent noyés dans leur fuite, en voulant passer la rivière. On a fait 600 prisonniers. Nos troupes, encouragées par ces succès, brûlent d'ardeur d'en venir de nouveau aux mains avec l'ennemi, & de le chasser des positions qu'il occupe.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 20 Décembre*). En vertu d'une ordonnance de police, rendue par le grand Statthalter de cette capitale, M. Modée, tous les François, domiciliés ou séjournant en cette ville, ont été tenus de se présenter le 10 & le 11 de ce mois en personne, devant l'intendant de la police, pour lui rendre compte de leurs nom, état, profession, occupations, & de l'objet de leur venue en Suede &c. Cependant le gouvernement n'a point jugé à propos d'imposer à ces étrangers la prestation d'aucun serment, tel que celui dont on leur a prescrit la nécessité à Pétersbourg, à Varsovie, & ailleurs : on se contentera apparemment d'obvier par cette mesure de précaution, qui aura successivement

lieu par tout le royaume, au danger à craindre de la part de gens, dont les principes sont ennemis de toute subordination sociale. Effectivement nous venons d'avoir la preuve, que la tranquillité publique & la sûreté de l'état ne sont pas plus sûrement établies en Suède, qu'elles ne le sont en bien d'autres pays de l'Europe à la malheureuse époque, que la Providence semble nous avoir réservée. Les rapports qui circulent en cette capitale, nous annoncent la découverte d'une conjuration, qui avoit pour but d'effectuer une révolution, pour changer la forme du gouvernement Suédois. Au moment qu'elle alloit éclater, le duc de Sudermanie, régent du royaume, appella le Reichsdrost (ou grand-sénéchal de Suède) comte de Wachtmeister : S. A. R. lui déclara, „ que la sûreté de l'état „ exigeoit de sa part l'arrestation de plusieurs „ personnes mal-intentionnées, qui avoient „ formé des projets de révolution, pour ren- „ verser la constitution & plonger la patrie „ dans le trouble & la confusion; que son „ intention étoit, qu'après s'être assuré de „ ceux qui étoient soupçonnés d'avoir trempé „ dans cette conspiration, l'on instruisit leurs „ procès suivant les regles de droit & dans „ les formes d'usage „. C'est en substance ce qu'on a appris par la communication officielle, que le comte de Wachtmeister en a faite à la cour de justice, dont il est président, & qui est chargée de l'instruction. Quant aux circonstances particulieres de la trame, au vrai but de ses auteurs, à la maniere dont elle a

été découverte, on garde le silence, ou plutôt l'on s'occupe d'une infinité de bruits & de conjectures, qui n'ont rien d'authentique ni de certain. Les principales personnes, arrêtées dans la nuit du 17 au 18 de ce mois, sont la comtesse Madelaine de Rudensköld, dame de cour de la princesse Sophie-Albertine, sœur du régent; le lieutenant-colonel de Sandels, les anciens lieutenans colonels baron de Lilje & d'Ehrenström, l'ancien secrétaire du roi d'Ehrenström; de plus le commis Seigneul, le nommé *Forster*, aubergiste aux caves de l'Opéra, & quelques autres personnes de moindre considération ou domestiques, qui devoient être employés à l'exécution du projet. Tous ces prisonniers sont surveillés avec beaucoup de soin : leurs interrogatoires ont déjà commencé devant la chambre de police, qui s'en occupe avec autant d'activité que de secret, Mgr. le régent desirant d'accélérer autant que possible les recherches sur une affaire aussi importante, pour en remettre ensuite le résultat au procureur-suprême de la justice, chargé de faire exécuter les loix contre les coupables. On remarque que les personnes impliquées dans cette accusation, sont presque toutes du nombre de celles que le feu roi honoroit d'une confiance particulière; comme l'on voit par-tout ailleurs, les conseillers, confidens, favoris travailler à renverser les trônes dont ils tiennent tout ce qu'ils ont & ce qu'ils sont.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 24 Décembre). Les ministres des puissances actuellement en guerre avec la Convention Française, ayant vu paroître une Note imprimée & adressée au Commerce du Nord, signée *Ph. Grouvelle*, qui s'y qualifie *ministre-plénipotentiaire de la république Française*, n'en ont pas été moins surpris que le public en général. Quelle que soit la politique du gouvernement Danois, dont la forme est si parfaitement absolue, en permettant à des missionnaires François de propager ici sous l'enveloppe de négociations de commerce, leur système, qui tend essentiellement à diviser les peuples d'avec leurs gouvernemens, ils n'ont pas cru devoir regarder avec indifférence une démarche aussi hardie & éclatante. En conséquence ils ont présenté de concert une Note pour s'éclaircir „ si le „ dit Grouvelle étoit effectivement reconnu „ dans cette qualité par S. M. Danoise „ : Note à laquelle le ministre comte de Bernstorff a répondu par un désaveu formel. Voici les pièces officielles échangées à cette occasion.

„ Les soussignés ministres des puissances actuellement en guerre contre la France auprès de S. M. Danoise, ayant eu connoissance d'une Pièce imprimée & adressée au Commerce du Nord, portant la signature du nommé Grouvelle, se qualifiant de ministre-plénipotentiaire de la soi-disante république Française, ont l'honneur d'en envoyer ci-joint un exemplaire à son Exc. M. le comte de Bernstorff, en la priant de vouloir bien leur faire savoir si cette Pièce est authentique & autorisée, & si effectivement

ledit Grouvelle est reconnu par S. M. Danoise en ce caractère, comme cet Acte public le fait présumer. Copenhague ce 13 Décembre 1793. 5500

(Signé) J. Fagel. D. Hailes. Goltz. Breunner.
Krudener. Musquiz.

Réponse du ministre Danois comte de Bernstorff.

„ Ayant rendu compte au roi mon maître de la Note commune, remise le 13 du mois par les ministres des puissances en guerre avec la France, sa majesté m'a ordonné d'y répondre, „ qu'elle avoit vu avec peine „ dans cette Note la preuve d'une désfiance à laquelle „ elle étoit sûre de ne pas avoir donné lieu; que, s'il „ étoit notoire que la Convention-Nationale avoit „ nommé M. Grouvelle ministre-plénipotentiaire en „ Danemarck, il l'étoit également qu'il n'avoit été ni „ reçu ni reconnu ici dans cette qualité; & la reconnaissance qui par sa nature est un acte public, ne „ peut pas être dérobée à la connoissance générale „ Sa majesté, toujours également fidelle à ses déclarations, ne peut & ne doit aussi pas être soupçonnée d'avoir pu vouloir y manquer. Je dois aussi y ajouter encore la remarque, qu'il n'existe pas de vérité plus évidente & plus universellement reconnue que celle que personne ne peut être censé responsable des faits d'autrui, & moins que jamais quand il s'agit d'une démarche imprévue, ignorée, & à laquelle il étoit impossible de prendre la moindre part. Du département des affaires étrangères. „

A Copenhague ce 18 Décembre 1793.

(Signé) Bernstorff.

Réplique du ministre Britannique à la réponse de M. de Bernstorff.

„ La Note de M. le comte de Bernstorff, en réponse à celle de Mrs. les ministres des puissances actuellement en guerre avec la France près S. M. Danoise en commun, tout en rassurant l'envoyé

extraordinaire de S. M. Britannique individuellement sur l'objet qui avoit motivé il y a huit jours cette dernière, & qui ne renfermoit autre chose, sinon une simple question sur l'existence réelle ou supposée d'un fait, porte par le choix des termes dans lesquels elle est conçue, une inculpation contre laquelle il doit protester pour sa part (en attendant que ceux, avec qui il a l'honneur de coopérer, fassent leurs représentations, soit de vive voix, soit par écrit), avec la même vivacité qu'il a senti combien elle est peu fondée.... Si l'on s'est permis de croire un instant que S. M. Danoise avoit pu oublier ses déclarations, la nouveauté d'un fait tel que l'usurpation d'un caractère public & actif, impunie par le gouvernement, en a été le motif très-juste & très-naturel. Le ministre susdit & soussigné est prêt à avouer qu'il n'en a pas eu un également valable pour supposer qu'il fût possible que le roi de Danemarck pût recevoir comme ministre-plénipotentiaire auprès de sa personne auguste & sacrée celui qui s'est chargé de lire à son malheureux & innocent souverain la sentence qui l'a porté sur l'échafaud. „

(Signé) D. Hailes.

I T A L I E.

ROME (*le 20 Décembre*). Il a été tenu hier un consistoire public, dans lequel le Pape a donné le chapeau au nouveau cardinal Mgr. Caprara.

Les dernières Lettres de Malte portent qu'il est arrivé dans cette île un vaisseau de guerre Anglois, avec des dépêches de l'amiral Hood au grand-maître, à qui cet amiral demande 1600 matelots pour être employés dans la guerre actuelle contre la France. S. A. Em. a accédé à cette demande, sous la condition que

ces matelots ne serviront que dans la Méditerranée. Les mêmes Lettres disent qu'il vient d'entrer dans le port de Malte une flotte marchande de 60 voiles, tant navires Anglois que Hollandois, escortée par 8 vaisseaux de guerre Anglois.

TURIN (le 21 Décembre). Malgré les neiges qui couvrent nos frontières, les hostilités continuent. Dernièrement, un corps de 2000 François attaqua le poste de Lantosca. L'ennemi fut repoussé avec une perte considérable; mais après l'action, le colonel Delera abandonna ce poste, où il étoit impossible de se maintenir à cause de la rigueur de la saison. Les différens endroits que nos troupes ont évacués, sont occupés par les François; ils ont pillé Blaquet & les environs de Lantosca, & emmené tout le bétail de la montagne de Leufinas.

Notre département de la guerre fait continuellement des envois de munitions de guerre vers les frontières de Genes, où l'on établit de grands magasins pour être prêt à tout événement. On ignore encore quelle détermination les cantons Suisses ont prise en conséquence de la Note qui leur a été remise par le ministre d'Angleterre. On écrit de Soleure, en date du 10 Décembre, ce qui suit : „ Un
„ courrier expédié par la Convention & chargé
„ de porter au corps Helvétique, le décret
„ rendu par la Convention en faveur des états
„ alliés & amis de la foi-disante république,
„ & particulièrement en faveur des cantons
„ Suisses, passant à Olten, se présenta devant

„ l'advoyer de cette ville, le bonnet rouge
„ sur la tête, & lui dit : *Citoyen, j'appor-
„ de bonnes nouvelles pour ton pays, des
„ assurances de bienveillance & d'amitié
„ de la part de la république Française.*
„ M. Basse, advoyer d'Olten, point accou-
„ tumé à ce ton, le trouva mauvais, & fit
„ enfermer le courier au corps-de-garde; cinq
„ ou six heures après, l'advoyer le fit re-
„ lâcher & le laissa poursuivre sa route pour
„ Baden, où il remit ses dépêches au Sr. Bar-
„ thelemy. Ce représentant des régicides a écrit
„ au canton de Soleure de faire punir l'ad-
„ voyer d'Olten, qui avoit osé arrêter & in-
„ sulter le courier de la Convention-Natio-
„ nale, porteur de dépêches pour le corps
„ Helvétique; l'état de Soleure lui a fait ré-
„ pondre par son chancelier, que M. Basse
„ avoit l'ordre depuis un an de ne laisser
„ passer de nuit aucun courier, que par con-
„ séquent il n'avoit fait qu'obéir à son sou-
„ verain, en retenant jusqu'au jour celui de
„ la Convention arrivé à minuit; que d'ail-
„ leurs cet homme avoit été fort insolent
„ envers l'advoyer d'Olten, qui ne pouvoit
„ qu'être extrêmement approuvé de n'avoir
„ pas souffert le manque de respect à un re-
„ présentant du canton de Soleure. Cette ré-
„ ponse n'ayant point satisfait Barthelemy, il
„ a écrit une seconde Lettre, par laquelle il
„ persiste à demander satisfaction de l'arresta-
„ tion du courier; mais cette missive, de la-
„ quelle cet agent de la Convention avoit re-
„ tranché toutes les formules d'usage, est

„ restée sans réponse. — La Convention
 „ vient de faire prévenir le gouvernement du
 „ comté de Neuchâtel qu'elle alloit faire hi-
 „ verner 25 mille hommes en Franche-Comté,
 „ par conséquent dans le voisinage des Can-
 „ tons Suisses. On peut bien supposer que le
 „ rassemblement de ce corps de troupes sur
 „ les frontieres de Suisse a pour objet d'ap-
 „ puyer le dernier décret de la Convention. »

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 21 Décembre). Le roi, après une absence de plus de six mois, est revenu le 9 à 11 heures du matin, de Grodno en cette résidence de Varsovie. Sa Maj. y fut suivie le 12 par l'ambassadeur comte de Sievers : elle avoit été précédée quelques jours auparavant par Mr. de Buchholtz, envoyé de Prusse, & par les autres ministres étrangers, qui l'avoient accompagnée en Lithuanie. Le 15, le chevalier d'Yriarte, envoyé-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de S. M. Catholique, eut une audience publique du roi, pendant laquelle il remit ses Lettres de créance.

Avant-hier, le nouveau grand-maréchal comte Moszynski a ouvert sa juridiction, après avoir pris le serment de tous les officiers & subalternes qui y appartiennent. Les autres départemens & colleges qui avoient suspendu leurs fonctions depuis nos derniers troubles, les ont aussi reprises. Les François qui se trouvent à Varsovie, ont prêté tous, le 17 de ce mois, le serment pour abjurer les principes Jacobins & être fideles à Louis XVII, qui leur avoit

été prescrit par un des derniers décrets de la diete de Grodno. Voici celui de la même assemblée, en date du 23 Novembre, par lequel elle a cassé la diete de 1788, & tous les actes ou loix qui y ont été faits.

„ Pour ne pas laisser à la postérité des traces de la diete ordinaire, ouverte en 1788, convertie ensuite en diete révolutionnaire le 3 Mai 1791, nous déclarons, du consentement unanime des Etats assemblés de la république, cette diete comme non-avenue, & ses décrets de nulle valeur. Les constitutions, les loix, & tous les décrets, faits dans tout le cours de cette diete, comme causes de calamités de toute espece, & de la perte de provinces immenses, que la république a essuyée, nous les annullons, & décrétons qu'elles ne soient point insérées dans le code de nos loix : & , comme cette diete, ayant entre autres renversé la loi qui défend le choix d'un successeur durant notre vie, & la désignation de qui que ce soit à la succession de la couronne de Pologne, avoit demandé à nous roi d'accéder à ce changement, tandis que nous roi, nous rappelant des Pacta Conventa, y ayant persévéré à la suite des représentations énergiques, cependant n'ayant pu résister à la volonté réitérée des Etats alors assemblés, lesquels nous avoient dispensé au nom de la nation entiere de l'article affermé dans les Pacta Conventa, touchant la succession au trône, nous avons suivi de bonne foi leur volonté manifeste : nous sommes persuadés que cette demarche de notre part, laquelle n'avoit pas pour but notre intérêt personnel, ni celui de notre famille, n'en peut ni ne doit faire tomber la faute sur nous ; mais, comme les aspects illusoire de cette diete, au lieu d'un bonheur, ont attiré les plus grands désastres à notre république, c'est pourquoi nous promettons, du consentement général des Etats assemblés aujourd'hui ; que dès-à-présent il ne sera permis, ni à nous, ni à nos successeurs, sans la volonté de la

république, de violer ou d'affoiblir cette loi, comme fondamentale de la nation Polonoise. ,

Outre l'acte de constitution, il en a été passé un autre sur la fin de la diete. Celui-ci consolide le dernier démembrement de la république, en établissant trois commissions pour la démarcation des limites, l'une pour les confins entre la Russie & la petite Pologne; l'autre, pour ceux entre la premiere & la Lithuanie-Polonoise; la troisieme enfin pour régler la frontiere avec les états Prussiens, le tout conformément aux traités de cession, signés au nom de la diete. Quant au traité de commerce avec la cour de Berlin, il a rencontré quelques difficultés, sur-tout à l'égard du droit d'étape, dont la ville de Dantzig a joui, lorsqu'elle appartenoit à la fuzeraineté de la Pologne : on n'a pas voulu retarder pour cet objet la clôture de la diete, & la négociation de ce traité a été renvoyée au nouveau conseil permanent, conjointement avec la commission du trésor. Cette négociation est terminée, un seul article excepté, apparemment celui de l'étape & des droits commerciaux de Dantzig, dont M. de Buchholtz, n'a pas cru devoir prendre la rédaction sur lui, & au sujet duquel il a envoyé un courrier à Berlin pour demander des instructions définitives, qui l'autoriseront probablement à signer le traité. L'on a observé que dans le cours de cette négociation, l'ambassadeur comte de Sievers a appuyé autant qu'il étoit en lui, les intérêts commerciaux de la Pologne, d'une manière néanmoins qui n'a nullement
blessé

blesse ni refroidi la bonne harmonie avec le ministre de Prusse. Au contraire, celui-ci, au moment même que la diète alloit expirer, a témoigné combien le concert entre lui & le ministre Russe avoit été durable & constant jusqu'à la fin. Il a fait parvenir aux États assemblés, dans leur dernière séance du 23 au 24 Novembre, une Note pour les féliciter sur l'alliance qu'ils venoient de conclure avec la cour de Petersbourg, & pour les assurer que cette alliance étoit d'autant plus agréable au roi, son maître, que l'impératrice étoit l'amie & l'alliée de S. M. Prussienne.

M. Mitrowsky, ami de M. Descorches, ci-devant ministre de France, ayant quitté Varsovie à l'approche des troupes Russes pour se retirer à Paris, en est depuis peu revenu ici, & a d'abord été arrêté pour avoir voulu exciter des troubles.

ANGLÈTERRE.

LONDRES (le 29 Décembre). Les nouvelles de Toulon, qu'on attendoit avec tant d'impatience, retardées par les vents contraires, nous sont enfin arrivées. Le gouvernement publia les premières dans sa feuille du 24 Décembre : elle contient copie d'une Lettre du général O'Hara, commandant à Toulon, en date du 18 Novembre, avec un court récit d'une heureuse sortie, faite le 15 au soir, dans laquelle les conventionnels avoient fait une perte estimée à 600 tués ou blessés. Les autres pièces, insérées dans la même gazette, sont relatives à la déclaration, faite aux Tou-

lonnois de la part de S. M. B., par ses commissaires l'amiral lord Hood, sir Gilbert Elliot, & le général Charles O'Hara, conforme en tout aux engagements pris en occupant cette ville & port. — Le lendemain, 25 Décembre, une *Gazette-extraordinaire de Londres* donna au public des copies ou extraits de dépêches d'une nature bien moins agréable, reçues la veille, & adressées au secrétaire d'état Henri Dundas. En voici la première.

A Toulon le 30 Novembre 1793.

Monsieur,

„ J'ai l'honneur de vous informer que l'ennemi ayant ouvert une batterie considérable sur la hauteur d'Arènes, qui incommodoit beaucoup un de nos principaux avant-postes (celui de Mulbousquet), il devint nécessaire de l'attaquer. Il fut fait des dispositions en conséquence; & ce matin à 5 heures un corps de 400 hommes de troupes Britanniques, 300 Sardes, 600 Napolitains, 600 Espagnols, & 400 François, sous mes ordres, sont sortis de la ville. Quoique tout ce nombre de troupes fût obligé de passer la rivière-Neuve sur un seul pont, de se partager ensuite en quatre colonnes, de marcher à travers des champs plantés d'oliviers, coupés par des murs de pierre, & de monter une hauteur très-considérable, taillée en terrasses de vignes, nous avons réussi néanmoins à surprendre & forcer l'ennemi; & bientôt nous nous sommes vus en pleine possession de la batterie & de la hauteur: mais, je suis fâché de le dire, au lieu de se former sur le sommet long & étroit de cette montagne, & de l'occuper, conformément aux ordres & à la prudence militaire, l'impétuosité des troupes les a portées à suivre l'ennemi, à descendre de la hauteur, à monter d'autres hauteurs éloignées, & enfin à soutenir, dans le désordre où elles étoient, des forces ennemies, qui

se sont avancées contre elles en nombre si supérieur, qu'elles les ont obligées à se retirer avec précipitation, & à abandonner les avantages que nous avions d'abord gagnés. C'est avec beaucoup de regret que je dois ajouter, que le lieutenant-général O'Hara, qui s'étoit rendu à la première batterie, immédiatement après notre premier succès, a été enveloppé dans les suites de ce revers soudain, a reçu une blessure au bras, & a été fait prisonnier. Nous avons lieu de regretter que tant de braves officiers & soldats aient souffert en cette occasion. J'ai l'honneur de mettre ci-inclus l'état de la perte des troupes Britanniques : celle des autres nations n'est pas aussi grande à proportion. Par l'absence du général O'Hara le commandement m'est dévolu. Je tâcherai de m'en acquitter, autant que le permettra mon habileté & ma santé, jusqu'à ce que le bon plaisir ultérieur de S. M. me soit signifié. Je suis avec beaucoup de respect &c.

(Signé) D. Dundas, général-Major. ,,

Cette Lettre est suivie de deux autres, l'une de l'amiral Hood & l'autre de M. Elliot. Les seules circonstances additionnelles qu'on y trouve, sont que le gouverneur O'Hara avoit promis de ne pas sortir; qu'ayant été blessé dans les chairs au bras, épuisé par la fatigue & par la perte de son sang, il fut obligé, après avoir renvoyé deux soldats qui l'accompagnoient, de s'asseoir sous un mur, où il a été fait prisonnier.

L'expédition sur la côte de France, paroît être sinon absolument abandonnée, au moins renvoyée jusqu'au printems. Les raisons qu'on en donne, sont si peu satisfaisantes, qu'on est obligé de recourir à des causes que le tems n'a pas encore assez éclaircies & dont on ne peut parler encore sans indiscrétion.

Le bâtiment Américain la *Sarah*, qui vient d'arriver des Indes, a apporté la nouvelle que le marquis de Cornwallis s'est rendu maître de Chandernagor & de 5 bâtimens François qui étoient dans la rivière. Le major Duncan en a été nommé commandant. — Une Lettre de Madras en date du 8 Août, marque ce qui fuit. „ Suivant les dernières nouvelles reçues „ du camp devant Pondichery, en date du „ 7 du mois dernier, le siège se continue. „ Du reste, il ne s'y est encore passé aucun „ événement remarquable „.

Le 8 de Juillet dernier, le conseil législatif & l'assemblée de la province du haut Canada se sont rendus chez le gouverneur, pour le prier de faire passer leurs adresses respectives à S. M. Elles expriment leur horreur pour l'assassinat sacrilège du roi de France, & pour les principes qui y ont donné lieu; leur espérance que cette conduite si contraire à la Religion & aux loix, ne servira qu'à accroître la loyauté & l'attachement de tous les sujets du meilleur des rois à leur excellente constitution, & le zèle avec lequel ils s'efforceront de seconder les desseins de S. M.

A L L E M A G N E.

BERLIN (*le 28 Décembre*). Les deux princesses Louise & Frédérique de Mecklenbourg-Strelitz arriverent le 22 de ce mois en cette résidence; & le 24 le mariage du prince royal de Prusse avec la première eut lieu avec la plus grande pompe; le 26, celui du prince Louis de Prusse avec la princesse Frédérique fut célébré avec la même solennité.

On croit ici que si Landau ne se rend pas d'abord, le duc de Brunswick recevra ordre de se rapprocher de Mayence pour que l'armée puisse se reposer plus tranquillement de ses fatigues. En attendant, l'on apprend de Vienne que les négociations entamées par M. de Lucchesini sont en pleine activité; & sans qu'on sache bien positivement quel en est l'objet, on est généralement convaincu de leur extrême importance.

MANHEIM (*le 2 Janvier*). Les choses ont changé de face depuis huit jours. Le théâtre de la guerre s'est rapproché d'ici au moment qu'on s'y attendoit le moins. L'armée Autrichienne malgré ses victoires successives, a cédé enfin à la supériorité des forces ennemies, & a abandonné les conquêtes qu'elle avoit faites en Alsace. Le 22 du mois dernier, l'aile droite du général Wurmser ayant été repoussée, les François entrèrent dans Haguenau à 9 heures du soir. Le 26, à la suite d'une nouvelle attaque faite par les François, les Autrichiens se retirèrent derrière Weissenbourg, où l'ennemi entra le lendemain. Après avoir quitté les lignes, ils ont passé le Rhin le 29 & le 30 : l'armée Prussienne couvroit leur retraite. Celle-ci postée dans les environs de Franckenthal, se retire peu-à-peu vers Mayence. Les François sont en-deçà de Spire, où ils ont mis tout à feu & à sang. L'importante forteresse de Landau est secourue, & le blocus en est complètement levé. On s'attend que notre ville ne tardera pas à être attaquée. Des chasseurs ennemis se sont

déjà avancés jusqu'à la Venerie à une demi-lieue d'ici. On fait en conséquence toutes les dispositions de défense : on démolit toutes les maisons devant la porte du Rhin, ainsi que la digue près de la chaussée, qui pourroit favoriser les approches en cas de siège. Notre garnison est renforcée tant en infanterie qu'en cavalerie. Le général Autrichien de Funck, qui remplaçoit le général Hotze dans le commandement de l'aile droite de l'armée, commande les troupes Autrichiennes ici. L'ordre vient d'être signifié à tous les émigrés & étrangers de sortir de la ville dans les 24 heures. On apprend que les François se sont avancés aujourd'hui jusqu'à Durckheim (ou Turckheim), & ont entièrement détruit à coups de canon la belle orangerie du prince, comte de Linange. Le quartier-général de l'armée Autrichienne va être transféré à Heidelberg; celui du duc de Brunswick doit être actuellement à Mayence. L'électeur est parti pour se rendre à Aschaffenburg.

La ville de Francfort se met dans un respectable état de défense; tous les bourgeois, sans distinction travaillent aux fortifications. Ils ont formé un corps de quatre mille hommes pour composer la garnison avec les Hessois; comme ces dispositions ont commencé avant l'affaire de Haguenau, on diroit qu'on a eu dans cette contrée une espèce de présentiment de ce revers subit & inattendu.

TREVES (le 30 Décembre). Le corps d'armée, commandé par le général comte de Mercantin, qui occupoit jusqu'ici le bailliage de Merzig, est parti inopinément le 20; par

ce départ, Merzig & les environs de la Sare se trouvent sans troupes & sans défense. Les Autrichiens avoient élevé deux grandes redoutes près de la chapelle Ste. Anne & la Croix de la Mission. Ils viennent de les abandonner dans l'état où elles étoient & sans y rien endommager. Il nous arrive nombre d'habitans fugitifs de ces environs. Nous sommes ici dans quelque inquiétude, en attendant du secours du côté de Luxembourg.

Les sages intentions de notre archevêque-électeur commencent à être efficaces. Il paroît que les artifices des Aufklärer ne tiendront pas contre sa résolution bien déterminée. Le fameux H. a été renvoyé du séminaire le 16 Décembre, & déjà quelque tems auparavant il avoit été écarté de l'enseignement. Il est vrai qu'il remplit encore deux postes de confiance, celui de fiscal au consistoire, & celui de syndic du clergé aux Etats ; mais successivement sans doute ces deux places pourront être remplies aussi d'une manière conforme aux vœux du public. La première est entièrement à la disposition de S. A. R., & l'on peut dire que pour des raisons qui ne peuvent se détailler dans une feuille publique, le sieur H. n'y convient pas du tout. Le sieur W. conserve encore sa chaire : mais on assure que ce n'est plus le même homme, que ses écarts ont été une affaire de fantaisie ou de mode, & qu'il en est entièrement revenu. Il n'en est pas de même de C. ; on le dit même organisé de manière, que les nouveaux systèmes ayant pris une fois chez lui, sont sûrs d'y tenir. Cependant le

plus dangereux de nos enseignans est un certain S. qui succede à H. dans la chaire d'histoire ecclésiastique : sorti depuis peu d'une école luthérienne , il porte dans ses leçons tous les préjugés de cette secte ; mais il le fait avec une modération , un air froid & une apparence de réserve , qui lui feront des profélytes & propageront l'erreur sans bruit.

Le zèle du religieux prélat ne s'arrêtant pas à veiller sur ses états , mais embrassant son vaste diocèse , avoit essayé de secourir les catholiques du pays de Luxembourg où il n'y a plus ni college , ni théologie , ni aucun genre d'enseignement. Mgr. l'évêque d'Ascalon , suffragant de Trèves , avoit par ses ordres donné tous ses soins à cette affaire , les Etats de la Province l'ont secondé. Le curé de S. Nicolas à Luxembourg fut député à Bruxelles pour engager le gouvernement à nommer professeurs en théologie quatre Jésuites d'un mérite reconnu *. Mais le curé député a fait goûter , dit-on , un autre plan , qui lui donneroit la direction des études avec une pension & des avantages pour la maison curiale , mais dont il résulteroit dans le fait & au jugement de tous ceux qui connoissent le local , qu'il n'y auroit ni théologie , ni cure , ni séminaire (a). En un

* 1 Nov.
1793,
p. 393.

(a) O pour séminaire , tant mieux ! Si l'on excepte les séminaires épiscopaux , composés & dirigés dans l'esprit de la chose , tout ce qui a ce nom , ainsi que celui de pensionnat , conviét &c , sont (dans le tems actuel & vu l'insouciance des maîtres) des foyers de corruption , dont le seul aspect afflige les âmes pures :

Et maestram illacrymat templis ebur , æraque sudant.

mot, tout le plan est illusoire, impraticable; & l'on doit préférer encore que cette affaire reste *in statu quo*, c'est-à-dire, qu'il n'y ait rien : car à rien un jour peut succéder quelque chose, mais un mauvais ouvrage, une fois consommé, ne se défait pas aisément; & quand celui-ci se défera, il n'y aura plus de quoi en faire un autre.

F R A N C E.

PARIS (le 2 Janvier). L'autorité de la Convention, qui avoit reçu l'été dernier des échecs si considérables dans le Midi de la France, vient d'y être tout-à-fait rétablie par le succès le plus important que ses armes aient obtenu depuis long-tems, peut-être même depuis la fondation de la république. L'orage si effrayant pour les Jacobins, qui a obscurci pour eux pendant quelques mois l'horizon des provinces méridionales, n'a produit que des éclairs ou du moins qu'un incendie passager. Toulon vient d'être repris en moins de tems qu'il n'en avoit fallu pour soumettre Lyon, & avec presque aussi peu de résistance qu'en avoit opposé Marseille. Les Alliés n'ont gardé que quatre mois un port, sur la possession duquel ils avoient dû fonder les plus belles espérances; & , s'ils n'ont pu en l'abandonnant réussir à y brûler la flotte Francoise, il est possible que bientôt les Conventionnels essaient de leur disputer encore l'empire de la Méditerranée; qu'ils aillent s'approvisionner en Afrique & en Italie, rassurer Gènes, insulter Naples, faire au moins vaciller

de nouveau la politique de la Porte-Ottomane ; & qu'ils réduisent incessamment la partie de la Corse , qui s'étoit soustraite à leur domination. C'est à la séance de la Convention du 24 du mois dernier , que Barrere lui apprit l'importante nouvelle de la reprise de Toulon : il ne se borna pas , comme lorsque les nouvelles sont ou mauvaises ou équivoques , à un court récit des avis reçus par le comité de salut public. Il donna communication de plusieurs Lettres écrites en date des 17 , 18 & 19 , soit par le général Dugommier , soit par les cinq commissaires qui se sont trouvés auprès de son armée dans ces trois journées. De toutes ces Lettres , il résulte , en les combinant , » que
» le 18 Décembre , dès les 3 ou 4 heures
» du matin , il y a eu une attaque générale ;
» qu'elle a été sur-tout dirigée avec beaucoup
» de vivacité sur la redoute Angloise qui do-
» minoit les forts de l'Eguillette & de Bala-
» guier ; que la redoute ayant été emportée ,
» les forts ont été évacués ; que dans le même
» tems la seconde division de l'armée , aux
» ordres du général la Poype , s'est emparée
» de toutes les hauteurs de la montagne de
» Pharon ; que la redoute & le fort du même
» nom ont été évacués ; qu'il en a été ainsi
» de Malbousquet & de plusieurs autres postes
» & forts ; que ces divers avantages des Con-
» ventionnels ont répandu la terreur dans Tou-
» lon ; que dans la même journée les escadres
» Angloise & Espagnole ont évacué les ra-
» des ; que la ville a été bombardée pendant
» douze heures ; qu'elle a été abandonnée

„ dans la nuit du 18 au 19 par les Alliés; que
„ le 19 au matin il y est entré des troupes
„ Conventionnelles; que les Alliés, en par-
„ tant, ont mis le feu aux vaisseaux François,
„ à l'arsenal &c; qu'ils ont reçu sur leurs bâ-
„ timens une grande partie des habitans;
„ qu'en partant ils étoient contrariés par les
„ vents &c. „

Malgré la multiplicité des Lettres, reçues & communiquées par le comité de salut public, il est difficile de se former une idée bien juste, soit des différentes affaires qui ont déterminé l'évacuation de Toulon; soit de la conduite qu'a tenu la garnison du fort la Malgue, dont il est à peine parlé, & qui pouvoit cependant jouer un rôle bien important; soit de la manière dont s'est fait l'embarquement des troupes alliées & des Toulonnais; soit enfin du dégât qu'a occasionné dans le port & la ville de Toulon l'incendie qui a éclaté au moment de leur départ. Le tems seul pourra éclaircir tout ce que présente d'étonnant cet événement que le général Dugommier appelle, dans sa Lettre au ministre de la guerre, un *prodige à citer dans l'histoire*. En attendant, on assignera certainement différentes causes à ce *prodige*; mais la Convention l'attribuera, comme elle le doit, exclusivement à la valeur de ses troupes. Déjà elle a décrété que l'armée victorieuse a bien mérité de la patrie. Elle a chargé ses commissaires d'y décerner des récompenses aux citoyens qui s'y sont distingués, & elle a ordonné la célébration d'une

fête nationale dans toute l'étendue de la république. Malheureusement, le décret rendu à cette occasion n'est pas seulement destiné à louer ou à récompenser. Il prononce contre Toulon les mêmes rigueurs déjà subies en partie par la ville de Lyon. Toutes les maisons particulières doivent être rasées : il n'y sera conservé que les établissemens publics ; & le nom de *Toulon* sera changé en celui de *Port de la Montagne*. — La certitude de la reprise de Toulon causa moins de satisfaction à l'assemblée, que la nouvelle que cet événement fournissoit l'occasion de faire couler des ruisseaux de sang dans cette ville. Le paragraphe d'une Lettre où les représentans annoncent qu'on y fusille à force, & qu'un grand nombre d'officiers de la marine sont déjà exterminés, a été sur-tout interrompu par des bravo & des acclamations réitérées. Cette malheureuse ville présente les mêmes scènes d'horreurs qui ont eu lieu à Lyon. Les Lettres du 24 Décembre annoncent que tous les habitans ne s'étant pas embarqués, on les massacra à mesure qu'on en découvre : le 22, cent trente-trois, tant militaires que bourgeois, furent fusillés sur le champ de bataille : le lendemain, quinze officiers de marine subirent le même sort.

La campagne de 1793, qui a été si stérile en événemens du côté des Pyrénées, ou qui du moins n'a eu d'autre résultat important dans cette partie, que de mettre le château de Bellegarde entre les mains des Espagnols, se pro-

longe au milieu des rigueurs de l'hiver, malgré les obstacles que semble y mettre la nature du pays, qui en est le théâtre. Dans les Pyrénées Occidentales, du côté d'Andaye, les Conventionnels ont enlevé quelques postes aux Espagnols & leur ont tué 100 hommes : mais ils n'ont pas été aussi heureux dans les Pyrénées Orientales ; & Barrere, après avoir annoncé la première nouvelle dans la séance du 22 Décembre, s'est vu forcé de communiquer une Lettre du général Delatre, écrite d'Argelés le 8 Décembre, qui annonce, „ que le 7 l'en-
„ nemi s'est emparé du poste retranché de
„ Ville-Longue ; que la déroute des troupes,
„ qui le défendoient, a été grande ; qu'elles
„ ont abandonné les bagages, les équipemens,
„ les provisions &c. „ Le général Doppet, arrivé depuis peu au commandement des Pyrénées Orientales, & qui connoît bien le système du comité de salut public de rejeter constamment les échecs de ses troupes sur la trahison ou l'impéritie de leurs chefs, n'a pas manqué d'entrer dans ses vues, en écrivant, le sur-lendemain de la journée de Ville-Longue, „ que cette malheureuse affaire devoit
„ être attribuée aux méfintelligences & aux
„ petites jalousies, qui regnoient entre les officiers-généraux „ Il se plaignoit sur-tout du général-divisionnaire Delatre. Il en demandoit la suspension. Le comité de salut public s'est empressé de suivre les idées du général Doppet. Barrere a assuré la Convention, „ que
„ depuis long-tems le comité portoit des re-

„ gards inquiets sur l'armée des Pyrénées Orientales ; qu'il n'avoit pu y faire les changemens qu'il méditoit, parce qu'elle étoit en activité, mais qu'il venoit de destituer tout l'ancien état-major, & d'en donner un digne de lui au nouveau général, le sans-culottes Doppet „ : encore ce changement n'a-t-il pas paru suffisant ; & Barrere a fait décréter que les députés Soubrany & Millo se rendront comme commissaires à l'armée des Pyrénées Orientales, pour y remplacer les représentans Gaston & Fabre, que le comité fait passer à celle des Alpes, sans égard pour l'engagement qu'avoit pris le premier, en partant pour sa commission, d'aller bientôt planter à Madrid l'étendart tricolor, & d'amener à la barre de l'assemblée le tyran d'Espagne. Depuis ces changemens, l'état des choses n'est pas devenu plus favorable aux vues de la Convention. Barrere, dans la séance du 28 Décembre, étant monté à la tribune : „ Citoyens, „ a-t-il dit, vous avez appris avec enthousiasme les nouvelles de la prise de Toulon ; vous apprendrez avec la fermeté républicaine les revers que nous venons d'essayer vers les Pyrénées Orientales. La trahison nous avoit fait perdre le camp de Ville-Longue ; elle vient encore de nous enlever Banyuls, Port-Vendre, Collioure & le fort St.-Elne. Dufaux, commandant du second bataillon de l'Herault, étoit chargé de défendre ce dernier poste ; il n'a point fait des efforts assez soutenus pour le conserver. L'armée

„ est totalement en déroute. On ne fait ce
„ qu'est devenu Fabre ; on croit qu'il a été
„ tué sur la breche à Port-Vendre ; Gaston est
„ renfermé à Perpignan. Les Espagnols , qui
„ sont près de 40 mille par les puissans ren-
„ forts de Portugal ; les Espagnols , devenus
„ audacieux par leurs succès , aspirent à pas-
„ ser leurs quartiers d'hiver à Perpignan. No-
„ tre armée s'est rassemblée au camp de
„ l'Union pour empêcher le bombardement
„ de cette place. Quelques bataillons de la
„ masse ne se conduisent pas bien ; Doppet
„ est malade , il a laissé le commandement au
„ général Daoust. On a mis toute la célérité
„ possible pour qu'Aigues-Mortes , Cette &
„ Agde soient en état de se défendre. On es-
„ pere que les départemens voisins du théâtre
„ de la guerre s'armeront pour venger la ré-
„ publique. La politique des Romains étoit de
„ ne se battre qu'avec un peuple l'un après
„ l'autre ; vous , vous les combattrez tous à la
„ fois ; mais dans ce moment l'Espagnol est à
„ l'ordre du jour. Les *esclaves* de Madrid
„ feront bientôt en présence des vainqueurs
„ de Toulon. Si la Vendée est détruite , comme
„ je viens encore de l'apprendre , qu'avons-
„ nous aujourd'hui à redouter , ? — On
„ attend des nouvelles officielles de l'Alsace qu'on
„ dit être très-bonnes : mais on n'est encore in-
„ struit positivement que d'un avantage remporté
„ le 22 : aujourd'hui on parle d'une affaire dé-
„ cislve qui a eu lieu le 26 contre l'armée Au-
„ trichienne près Haguenau.

Le tribunal révolutionnaire continue ses jugemens avec une activité incroyable. Pierre-Marie Tondou, dit Lebrun, ci-devant ministre des affaires étrangères, condamné le 27 sur les 11 heures du soir, à la peine de mort, a été exécuté le lendemain sur les 5 heures du soir. Il étoit né à Noyon, en 1755. Il fut d'abord rédacteur d'une feuille publique, à Liege, chez J. J. Tutot, puis associé au Sr. Smitz, imprimeur; il continua sa feuille à Paris, sous le titre de *Journal de l'Europe*. Il fut fait en 1792 premier ministre des affaires étrangères. On se souvient qu'alors il lui naquit une fille à laquelle il donna le nom de *Victoire-Dumourier-Gemappe*. Cet ex-ministre a trempé, dit-on, dans le complot des brissotins & girondins, c'est-à-dire, des égoïstes qui auroient voulu se pavaner sur les débris du trône & de l'autel, sans être formellement Sans-culottes. — Frédéric Dietrick, natif de Strasbourg, âgé de 45 ans, ex-noble, maire de Strasbourg pendant la révolution, convaincu d'avoir pratiqué des manœuvres, & d'avoir eu des intelligences avec les ennemis intérieurs & extérieurs, a été exécuté le même jour. Armand-Louis Gontaud, ci-devant duc de Biron, neveu du maréchal de Biron, né le 13 Avril 1747, marié à Emilie Boufflers, le 4 Février 1766, ci-devant général de l'armée de la république dans l'Italie & dans la Vendée, a été condamné à la peine de mort, comme convaincu d'avoir participé à une conspiration contre la sûreté intérieure & extérieure de

de la république. Louis-Charles Faverolle, lieutenant d'infanterie, aide-de-camp de Dumourier, commissaire des guerres, & ensuite directeur de correspondance à l'armée des Pyrénées; François du Tremblay, agent de la régie générale des Charrois; Antoine Bonnefoy, commissaire des guerres, ont subi le même sort. Renaud-Louis-Philippe-François Custines, fils, natif de Paris, âgé de 25 ans & demi, ci-devant capitaine au régiment appelé de la Reine, cavalerie, puis chargé par le ministre Delessart des affaires de France à Berlin, ensuite nommé par Dumourier, ministre-plénipotentiaire près de cette dernière cour, depuis son retour en France nommé par le ministre Duportail, aide-de-camp du général Luckner à l'armée du Rhin, d'où il a passé au grade d'adjudant-général de la même armée; & Nicolas Luckner, maréchal de France, ci-devant commandant en chef des armées du Nord & du Rhin, n'ont pu également échapper à la fatale guillotine, malgré tout ce qu'ils ont fait pour la révolution. Ce qui à quelques égards fait respirer un peu les gens de bien, c'est le silence qu'on garde sur les prisonniers du Temple; & de voir la motion contre madame Elisabeth tombée dans l'oubli. Cependant ces illustres personnes sont toujours resserrées, & l'on ne cesse de parler d'économie pour les mettre de plus en plus à l'étroit. Le jeune roi est toujours entre les mains du cordonnier Simon & d'une bande de jeunes polissons, où il ne voit & n'entend

que ce qui peut lui gâter l'esprit & le cœur; & cela afin d'ôter aux bons François jusqu'au desir de le voir sur le trône. (a)

STRASBOURG (le 20 Décembre). Les représentans du peuple près de l'armée du Rhin & de la Moselle, ont fait publier ici le décret suivant : „ Ayant appris que l'accusateur public près du tribunal révolutionnaire, Eulogius Schneider, ci-devant prêtre, s'étoit montré, ces jours derniers, avec un faste extraordinaire, dans une voiture traînée par six chevaux, & précédée de gardes, l'épée nue à la main; ils ont ordonné que ledit Schneider feroit, demain depuis dix heures du matin, jusques à deux heures de l'après-midi, exposé aux regards

(a) Si les auteurs de cet affreux projet n'étoient de profonds ignorans, on diroit qu'ils en ont pris l'idée dans Cornelius Nepos, qui nous apprend que Denys le tyran l'exécuta avec tant de succès sur le fils de Dion, que le jeune prince après le retour de son vertueux pere, gêné dans ses désordres, se tua de désespoir se sentant incapable de changer jamais de vie. *Areten Dionis uxorem alii nuptum dedit; filiumque ejus sic educari jussit, ut indulgendo turpissimis imbueretur voluptatibus. Nam puero, priusquam pubes esset, scorta adducebantur, vino epulisque obruebatur, neque ullum tempus sobrio relinquebatur. Is usque eo vitæ statum commutatum ferre non potuit, postquam in patriam rediit pater (namque apposti erant custodes qui eum a pristino victu deducerent), ut se a superiore parte ædium deiecisset, atque ita interierit.*

Vita excell. imper.
DION.
Cap. 4.

„ du peuple, sur l'échafaud de la guillotine,
 „ pour expier l'outrage fait aux mœurs de la
 „ république; & qu'ensuite il feroit conduit
 „ de brigade en brigade, pour être traduit au
 „ comité de salut public, à la Convention-Na-
 „ tionale „. Le commandant du château de
 Strasbourg est chargé de l'exécution de ce dé-
 cret, & d'en rendre compte demain à trois
 heures après-midi. (a)

(a) C'est ainsi que la divine justice, admirable dans ses moyens, fait punir par l'iniquité du siècle, des scélérats protégés par les souverains & les ministres même de l'Eglise. Ce fameux Schneider, appelé & accueilli par l'archevêque-électeur de Cologne, après avoir rempli d'ouvrages obscènes & impies ce grand & autrefois si catholique diocèse, quitte Bonn dans l'espoir d'une fortune plus brillante, & trouve dans un tribunal d'athées un châtimement tout autrement rigoureux que celui que les pasteurs d'Israël auroient dû lui infliger.

— Une autre réflexion qui se présente ici, c'est que les apostats, les novateurs en fait de religion & de hiérarchie, sont toujours des hommes d'un caractère sinistre & dangereux. Le professeur de l'em-fianisme ne tarda pas à être accusateur près d'un tribunal de meurtres; l'hérétique de Bonn devint assassin à Strasbourg; après avoir semé l'erreur, il répandit le sang. — Son *Catéchisme*, 1 Juillet 1792, p. 335. — Ode sur ses impiétés, 1 Août 1792, p. 510. — Lorsqu'il eut quitté Bonn pour courir en France, un poète catholique lui adressa cette épigramme :

Cur sese Gallis Schneiderus miscuit hospes?

Nempè ut gallinas possit & ipse sequi.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 8 Janvier*). Il s'est tenu, il y a quelques jours, au quartier-général à Mons, un conseil de guerre auquel tous les généraux des armées alliées dans les Pays-Bas, ont assisté. A l'issue de ce conseil, des ordres ont été donnés à différens corps de se tenir prêts à marcher; & peu après, un grand mouvement s'est fait sur les frontières. On est cependant assez généralement persuadé qu'il ne se passera rien de fort important.

Le 29 Décembre, il a été célébré dans l'église de Ste. Gudule une Messe solennelle pour rendre grâces au Tout-Puissant de la fermeté qu'il a inspirée aux généreux Brabançons pour défendre leur Religion, base de leur bonheur, & leur constitution qui en est tout à la fois le fruit & le garant : c'est au milieu des hordes sanguinaires qui leur tenoient le poignard sur la poitrine, c'est au milieu des apôtres de l'athéisme François, qu'ils ont été fideles à la Religion comme aux loix de leurs peres. Les grands, les riches, le peuple se sont portés en foule à cette sainte solennité, & la suite a été un soulagement pour l'humanité pauvre & souffrante : du pain, d'abondantes aumônes ont été distribués dans tous les hôpitaux; & tandis qu'un peuple égaré offre à sa fausse idole des torrens de sang humain, un peuple sage & doux a offert au seul Dieu vivant les bénédictions, & les larmes de joie du malheureux.

Depuis les derniers succès des carmagnols

en Alsace, leur irruption en Allemagne, la prise de Toulon &c, il est naturel que la crise soit grande dans ces provinces. Les scandales intérieurs, les efforts des Jacobins domestiques qui prennent tous les jours plus de consistance; les livres impies, & tous les genres de séductions, qui rendent plus terribles encore les dangers du dehors; le *Catéchisme* camusien, & bien plus anti-chrétien encore, qu'un avocat, fils d'un homme trop connu dans ce pays, a griffonné pour égarer le peuple *, & qui a été répandu à pleines mains, * Dern. en même tems que le *Journal historique* Journ., & *littéraire* qui le démasque, a été enlevé p. 3. sur les frontières : tout cela forme un ensemble de circonstances singulieres qui ne sont pas de nature à se reposer doucement sur l'avenir. Les évêques, voyant avec l'inquiétude des pasteurs d'Israël les périls où se trouvent leurs ouailles, ont fait imprimer une Priere assortie à la situation des choses, avec les Actes de Foi, d'Espérance & de Charité (a),

(a) Ces *Actes* sont extrêmement courts, & par-là d'un usage facile, & propres à une répétition fréquente. J'en ai fait imprimer en 1792 un peu plus développés qui peuvent être considérés comme la substance de la doctrine chrétienne, & qui en même tems qu'ils sont l'élan de la piété, forment une espece d'instruction; chose qui dans le tems actuel est d'une grande importance. C'est aux personnes zélées & éclairées à voir s'il ne seroit pas utile de les reproduire & de les répandre, de les traduire en allemand, en hollandais &c. Ils se trouvent dans le *Journal* du 1. Janv. 1793, p. 28, sous le titre de *Profession & idée sommaire de la foi chrétienne, avec l'exercice des principaux Actes de la Religion intérieure.*

à la récitation de laquelle le cardinal-archevêque de Malines a attaché une indulgence de 100 jours. Nous la transcrivons ici.

Prière des Belges, pour obtenir de Dieu la cessation des scandales actuels.

„ Créateur tout-puissant, Pere des miséricordes, Dieu de toute consolation ; vous, qui avez daigné nous tirer des mains de nos ennemis, & les avez chassés de nos plages d'une manière merveilleuse ; recevez ce tribut de notre juste reconnaissance. Vous avez frappé ces forcenés d'une terreur subite : nous avons vu fuir leurs hordes innombrables à travers nos villes & nos campagnes sans dommage & sans fracas. Vous n'avez pas voulu, ô Dieu de bonté, que nos yeux vissent les horreurs qu'ils ont commises ailleurs & sur-tout dans la malheureuse France. Comment reconnoissons-nous dignement cette prédilection ? Quels hommages, quelles actions de grâces pourroient égaler un si grand bienfait ? Faites, Seigneur, que nous vous servions fidèlement, avec zèle & ferveur. Ne permettez plus que les impies envahissent votre héritage, & tenez-les loin de nos contrées. „

„ Lorsque vous permîtes qu'ils s'emparassent de nos provinces à main armée, qu'ils profanassent vos temples & vos autels ; lorsqu'ils ouvrirent ici les voies aux scandales dont ils s'étoient rendus coupables ailleurs avec leurs complices, ces abominations étoient la juste punition de nos crimes. Mais aujourd'hui, Seigneur, que nous détestons nos péchés & que nous avons fermement résolu de ne plus vous offenser, nous recourons à vous avec confiance. Accueillez favorablement l'humble prière que nous venons offrir à votre Majesté : soyez notre défense ; & tandis que votre bras puissant contiendra les efforts de nos ennemis, animez-nous de votre sainte grace ; fortifiez notre foi, ranimez notre espérance, & allumez dans nos cœurs le feu de votre divin amour. „

„ Ecoutez aussi, Seigneur, les gémissemens secrets de tant d'ames affligées dans le sein de la France. Environnées de mille dangers, destituées des secours spirituels que votre divine bonté a bien voulu nous conserver, elles crient après vous, & implorent votre assistance. Souvenez-vous que vous êtes leur Pere comme vous êtes le nôtre ; & si d'une part les excès des prévaricateurs provoquent votre juste vengeance & vos châtimens, souffrez que de l'autre les vœux ardents de vos serviteurs, qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal ; souffrez que les larmes de tant de justes qui ne cessent d'avoir les regards fixés sur vous, que la voix du sang des défenseurs de la vérité, obtiennent la fin des horreurs qui, hélas ! paroissent s'accroître journellement dans ces régions infortunées. „

„ Sainte Mere de Dieu, vous qui êtes le secours des chrétiens, la consolation des affligés, que vos mérites intercedent pour nous ! SS. Apôtres des Pays-Bas & de la France, dont les sueurs & le sang ont arrosé cette terre & converti nos ancêtres ; SS. Anges Gardiens dont les méchans repoussent, & les bons écoutent les inspirations ; unifiez, je vous supplie, vos vœux & vos efforts en faveur de la France & des Pays-Bas auprès du souverain Arbitre des empires & des peuples. „

„ Et vous, ô doux Jesus, qui êtes le Rédempteur non pas d'une seule contrée, mais du monde entier ; que votre passion, vos souffrances, vos travaux & votre mort nous méritent la cessation des scandales, l'anéantissement de l'iniquité, un esprit de pénitence, de mortification ; une sainte horreur de l'impiété & de tout mal, & un grand zèle pour la gloire de votre nom. „

„ Faites que nous conservions toujours un ferme attachement & une soumission sincere à votre doctrine, à l'Eglise catholique-romaine, qui est le centre & la colonne de la vérité. Accordez la pénitence aux pécheurs, la persévérance aux justes. Fai-

tes triompher votre croix de tous ses ennemis, afin que nous puissions tous vous louer & nous réjouir devant vos autels, vous servir dorénavant de tout notre cœur, vous honorer & vous aimer de tout notre pouvoir, & vous bénir avec le Pere & le Saint-Esprit dans tous les siècles. Ainsi soit-il. „

Pour faciliter aux François émigrés l'usage des sacremens, en secondant la confiance qu'ils ont naturellement en leurs anciens confesseurs ou directeurs, qui parfois peuvent se trouver dans le même lieu, & en général dans les prêtres de leur nation; le cardinal-archevêque a dérogé à la loi de l'examen préalable à la concession des pouvoirs (loi rigoureusement en usage dans ces provinces & fondée sur les raisons les plus graves), moyennant un témoignage de science & de mœurs de leurs évêques respectifs. S. Em. a cru que cette exception raisonnable ne pouvoit préjudicier à la discipline établie dans son diocèse conformément aux décrets du Concile de Trente, & ne s'y est d'ailleurs portée qu'après avoir demandé l'opinion & pressenti le vœu des évêques François par une Lettre écrite au Card. de la Rochefoucault le 21 Décembre. Ce prélat ayant répondu qu'effectivement les évêques de France souhaitoient cette exception pour les prêtres de leurs diocèses, dont ils étoient à même d'attester la conduite & le savoir, S. Em. par une seconde Lettre en date du 3 Janvier, a promis de les satisfaire.

L'approbation générale qu'ont obtenu les députés de Valenciennes, & les discours adressés par M. Bonnaire au ministre & ensuite à

l'archiduc Charles *, a fait desirer qu'on rendit aussi publiques les Représentations que le magistrat de la même ville avoit déjà faites 64. précédemment sur le même objet; elles viennent d'être répandues & sont de la teneur suivante.

Représentations faites à la jointe par le magistrat de la ville de Valenciennes.

„ Le magistrat provisoire de la ville de Valenciennes a conigné, dans la Lettre qu'il a eu l'honneur d'écrire à la jointe le 5 de ce mois, les preuves de son entier & respectueux dévouement au service de sa majesté impériale & royale. C'est dans les mêmes vues qu'il vient soumettre à la jointe ses réflexions sur un objet majeur, qui intéresse la gloire & les finances de S. M., & qui paroît lié à la tranquillité de l'Europe: le magistrat entend parler de la nullité de la vente des biens ecclésiastiques & de leur restitution sans indemnité. „

„ Aussi long-tems qu'on a respecté les propriétés, on n'a pas osé mettre en question si les corps ecclésiastiques étoient propriétaires de leurs biens: institués de l'autorité particulière, chargés du service le plus important à la société, celui de maintenir & de propager la Religion qui établit la subordination & commande l'obéissance, les corps ecclésiastiques possédoient sous la foi d'une protection spéciale: la loi les investissoit du privilege des mineurs, & c'est à titre de protection & de privilege qu'elle leur interdisoit l'aliénation de leurs biens: parce que, de sa nature, le service auquel ils étoient destinés devoit être perpétuel. „

„ Dans quel tems a-t-on élevé le doute si les corps ecclésiastiques étoient propriétaires de leurs biens? Dans le même tems où on préparoit les torches qui devoient incendier la France & successivement toute l'Europe; dans ces écrits où l'on n'attaquoit les

* Dern.

autels que parce qu'on vouloit renverser les trônes, dans ces mêmes écrits provoqués par la mal-adresse... ou plutôt par la perfidie d'un ministre qui cherchoit à sacrifier à son ambition, & peut-être à ses ressentimens, son maître & sa couronne. „

„ N'être pas propriétaire & posséder sous l'égide spéciale de la loi; n'être pas propriétaire & pouvoir acquérir ou perdre par proscription; n'être pas propriétaire & avoir besoin, pour ne pouvoir aliéner, d'une défense expresse de la loi; ces idées étoient trop contrastantes pour qu'on osât les adopter d'abord : la prétendue assemblée constituante, elle dont les chefs avoient le projet trop bien conçu de détruire les autels & les trônes; elle à qui la France doit tous ses malheurs actuels qui sont les suites nécessaires & plus ou moins prochaines de la totale désorganisation qui est son ouvrage, la prétendue assemblée constituante n'a pas osé aller jusques-là; elle s'est contentée de déclarer que les biens ecclésiastiques étoient à la disposition de la nation, se réservant, dans le secret de ses conseils, d'abuser de ce décret qu'elle n'avoit modifié que pour mieux tromper. „

„ Par qui & quand ce décret a-t-il été sanctionné? par un roi déjà captif; par un roi, que des mains parricides avoient arraché de son palais & traîné dans sa capitale, lui offrant pour spectacle les têtes encore fumantes & les membres encore palpitans de ses plus fideles serviteurs, qui avoient été massacrés sous ses yeux : en un mot, après les scènes des 5 & 6 Octobre. „

„ Comment ce décret spoliateur a-t-il été exécuté? par la violence & la dilapidation; cherchant moins à tirer avantage du bien qu'à en exproprier les légitimes possesseurs, portant par-tout la hache de la destruction. „

„ Enfin qui a profité de ce décret? tous les adhérens de ceux qui l'avoient rendu, leurs familles, leurs protégés, eux-mêmes, & quelques-uns de ces

gens dangereux qui, ne courant qu'après la fortune, spéculent jusques sur les résultats des désordres & des troubles publics. „

„ Tel est l'état de la France; tel étoit celui des provinces Beligiques Françoises, lorsque les armes victorieuses de sa majesté impériale & royale vinrent en délivrer une partie de la plus cruelle tyrannie. „

„ A ce moment fatal pour la faction, quel étoit le langage des détenteurs des biens ecclésiastiques? On ne doute pas qu'ils n'étoient disposés à rendre de suite ce qu'ils avoient acquis au hasard; quand la violence disparoit & que la loi reprend son empire, sa voix est bien forte pour qui ne connoît que la lâcheté du crime. „

„ Quel beau moment pour S. M. ! quel beau jour pour sa gloire ! faire revivre les droits sacrés de la propriété, dépouiller des usurpateurs & des factieux, relever les autels, remettre entre les mains de leurs ministres les biens destinés au culte & au maintien de la Religion; porter en même tems le premier coup, mais un coup fatal à la plus terrible invention des factieux, à cette monnoie factice qui les a aidés à répandre la corruption partout. „

Des vues de politique & de modération en ont fait ordonner autrement, ou plutôt, ont retardé l'aurore d'un si beau jour; le magistrat les a respectées en silence. „

„ Mais aujourd'hui que la continuation de la guerre la plus juste exige des tributs extraordinaires; aujourd'hui que le magistrat est occupé à appercevoir, dans les ressources de son zèle, les tributs que sa majesté impériale & royale pourroit se promettre des provinces auxquelles ses armes victorieuses ont rendu la liberté; le magistrat ose, avec cette confiance qu'inspire à des sujets fideles la justice de leur souverain, il ose venir dire à S. M. „ Un mot, Sire, & vous aurez tout fait pour „ relever nos autels, un mot & vous aurez ré-

„ tabli la confiance , vous vous ferez ouvert des
„ ressources , & vous aurez porté à la faction le
„ plus terrible coup , le seul coup peut-être qu'elle
„ a l'esprit d'appréhender. „

„ Dans le droit , c'est un bien mal acquis qu'il
faut rendre aux légitimes propriétaires : & si l'ac-
quéreur avoit une indemnité à prétendre , il ne
pourroit la réclamer que contre ses vendeurs. „

„ En consultant l'équité , ce sont des propriétés
usurpées qu'il faut restituer. L'acquéreur n'a pu
être de bonne foi. Tout lui annonçoit une spolia-
tion violente ; il n'a pu ignorer la Déclaration du
roi du 23 Juin 1789 , qui prenoit sous sa sauve-
garde toutes les propriétés , notamment celles ecclé-
siastiques. Il n'a pu ignorer la captivité de son roi ,
les violences déjà trop répétées vis-à-vis de sa per-
sonne sacrée. „

„ Dans le droit , ce sont des propriétés ravies par
la violence qui réclament leurs anciens maîtres , &
les détenteurs peuvent d'autant moins se plaindre
d'être renvoyés à leurs vendeurs , que la plupart
avoient adopté leurs principes & que tous ont servi ,
plus ou moins directement , leurs vues impies &
régicides. „

„ En consultant l'équité , c'est un détenteur qui ne
possède que pour prix des services qu'il a rendus
à la faction. C'en est un autre qui a acquis au mo-
ment de la récolte dont les fruits valoient le dou-
ble de ce qu'il devoit payer. C'est un détenteur
dont le premier soin a été d'abattre , de dégrader ,
de tout détruire. Ce sont tous détenteurs à qui le
vil prix de leurs acquisitions disoit assez qu'ils ac-
quéroient un bien usurpé & qu'ils couroient le ris-
que de voir revivre le regne des loix. „

„ En consultant l'équité , ceux qui ont acquis sont
à tout le moins de ces gens qui cherchent toujours
la fortune & qui ont à se reprocher de n'avoir pas
suivi l'exemple des personnes sages & bien pen-
santes qui ont employé leurs assignats de toute au-
tre manière. Ceux qui ont acquis sont des gens qui

ont acheté des assignats pour acquérir & qui ont eu, au moins le tort d'avoir spéculé sur les résultats des malheurs publics. Ce sont les adhérens des factieux, leurs familles, leurs protégés, eux-mêmes; c'est un Briez régicide qui a acquis en société l'abbaye du Château & ses dépendances; c'est un Merlin régicide qui a acquis les fermes de l'abbaye d'Anhin, à qui il devoit tout ce qu'il étoit; c'est le régicide Treillard qui en a acquis d'autres.... Grand Dieu! Seroit-ce pour de tels hommes que la justice différeroit de se montrer avec toute la dignité & la fermeté qui en sont les apanages? Seroit-ce vis-à-vis de tels hommes qu'on voudroit examiner si l'équité parle en leur faveur & si l'indemnité que le droit leur refuse, l'équité la leur accorde? „

„ Le magistrat ajoute, & c'est principalement sur ce point qu'il sollicite l'attention particulière de la jointe : si on parle d'indemnité, bientôt tous les détenteurs prétendront avoir tout payé; les factieux, leurs vendeurs, sont en France, la collusion est le moindre de leurs crimes, les quittances se succéderont, tout se trouvera payé. „

„ Si on parle d'indemnité, on va faire croire à la faction qu'on la craint, & dans le vain espoir de ménager les esprits, on va encore échauffer les têtes. „

„ Si on parle d'indemnité, on va composer avec ce qui a fait la base & l'aliment de la faction. Sans monnoie factice, point de faction. Sans la spoliation violente du clergé, point de monnoie factice; & si on compose avec la faction ou avec ce qui l'a soutenue, quel énorme danger dans les conséquences? „

„ Si on parle d'indemnité, on va encourager à l'acquisition des anciennes engageres dont on vient de décréter la vente; on va rehausser les ressources des factieux.

„ Enfin, si on parle d'indemnité, si même on tarde à faire cesser la vaine & frivole espérance que les factieux & leurs adhérens en ont conçue, on va

soutenir & relever leurs assignats, avec lesquels ils font la guerre à toute l'Europe, avec lesquels ils ont corrompu tant d'hommes en place, & qui les rendroient plus riches que tous les souverains de l'Europe entière. „

„ Déjà, au scandale des gens bien pensans, & à la ruine de la chose publique, les assignats augmentent de valeur; ceux de 100 liv. qui étoient baissés jusqu'à 16, sont remontés à 25, 26 & 27. A quoi peut-on attribuer cette hausse? Le retard à prononcer sur le sort des propriétés qui sont présentement le gage des assignats, le frivole espoir que ce retard inspire, ne peuvent-ils pas influer sur cette étonnante augmentation? „

„ En rendant pleinement les propriétés à ceux qui en ont été violemment dépouillés, la jointe ne fera que suivre les règles de la justice, elle apprendra aux factieux qu'ils ont au moins à craindre le retour des loix; l'univers saura qu'on ne contracte pas impunément avec eux, & qu'on ne se livre pas sans danger aux déprédations qui les alimentent: la jointe abattra d'un même coup le crédit trop long-tems soutenu d'une faction qui a voulu incendier toute l'Europe, & elle mettra les corps ecclésiastiques à même, en élevant leurs mains au Ciel pour la bénédiction du monarque, de faire tous leurs efforts pour concourir avec les magistrats, à offrir à S. M., des tributs dignes d'elle, & qui répondent aux besoins des circonstances. C'est spécialement sous ce rapport que le magistrat s'est permis de soumettre ces réflexions à la jointe. „

Valenciennes, le 9 Décembre 1793.

Pujol & Bonnaire.

NOUVELLES DIVERSES.

Malgré tous les rapports faits à la Convention sur la destruction de l'armée catholique, on continue à recevoir des nouvelles positives de son existence; on en raconte des particularités très-intéressantes, & bien des per-

sonnes paroissent persuadées que c'est elle qui apportera du changement au présent état des choses. — La conjuration de Suede s'est pleinement confirmée, & quoique le régent, dans un rescrit publié le 24 Décembre, paroisse rassuré sur ses suites, il est à craindre qu'il ne reste sous la cendre un feu qui pourroit causer un embrasement. — Depuis que toutes les forces rassemblées devant Toulon se portent vers les Pyrénées, on craint que les Espagnols, qui marchent dans le chemin de la victoire, n'éprouvent quelque revers. — Ce qui doit beaucoup tranquilliser sur les conséquences de la bataille de Hagenau, c'est que l'armée Prussienne n'a point été entamée & reste dans toute sa force ; c'est un point sur lequel toutes les relations sont d'accord. „ La colonne françoise, dit le „ périodiste de Leyde n. 3, forte de 20 „ mille hommes, qui s'est mise en mouvement le 26 au matin par Deux-Ponts & „ Hombourg, se dirigeant sur Landstuhl, poussa „ le 27 ses avant-postes en présence des avant- „ postes Prussiens : elle doit être arrivée aujourd'hui à Lautern, évacué hier par les „ Prussiens : ceux-ci ont pu faire leur retraite avec beaucoup d'ordre, attendu que les „ attaques des deux armées françoises se réunissoient contre les seuls Autrichiens, & „ que les Prussiens ne furent occupés qu'à „ assurer la retraite de ces derniers, conservant eux-mêmes leurs magasins, bagages, „ caisse militaire, hôpitaux &c, sans que les „ François aient pu les entamer. „

Le *soupir* est le mot de la dernière énigme.

*J*E suis ce qu'on aime le mieux
 Presqu'en tous les lieux de la terre ;
 Et souvent on se fait la guerre ,
 Pour n'avoir comme un bien très-rare & précieux.
 Mais quand on a fait ma conquête ,
 A ma possession jamais on ne s'arrête ;
 Aujourd'hui qui me tient en main ,
 M'échangera le lendemain.

TABLE.

RUSSIE	(Pétersbourg.	113
TURQUIE	(Constantinople.	114
PORTUGAL	(Lisbonne.	116
ESPAGNE	(Madrid.	117
SUEDE	(Stockholm.	118
DANEMARCK	(Copenhague.	121
ITALIE	{ Rome.	123
	{ Turin.	124
POLOGNE	(Varsovie.	126
ANGLETERRE	(Londres.	129
ALLEMAGNE	{ Berlin.	132
	{ Manheim.	133
	{ Treves.	134
FRANCE	{ Paris.	137
	{ Strasbourg.	146
PAYS-BAS	(Bruxelles.	148
NOUVELLES DIVERSES.		158